

it goes without question that a special committee of the United Nations, set up by the Assembly of the United Nations, takes its instructions from the United Nations, reports to the United Nations, and takes no instructions from any other source. That is a very important matter.

If the representative of Venezuela wishes to focus a discussion on that, he might produce a paragraph which could be included in our report, which would lay down the principles he wishes to have safeguarded. Personally, I believe that is unnecessary; however, that is only my own opinion.

If there are no objections, we will adjourn until 3 p.m.

The meeting stands adjourned.

*The meeting rose at 12.58 p.m.*

## FIFTY-SEVENTH MEETING

*Held at Lake Success, New York,  
on Tuesday, 13 May 1947, at 3 p.m.*

Chairman: Mr. L. B. PEARSON (Canada).

- 14. Continuation of the discussion on constituting and instructing a special committee to prepare for the consideration of the question of Palestine at the second regular session (document A/C.1/136)**

The CHAIRMAN: A few members of the Committee have indicated their desire to speak on the general question of composition, before we come to the somewhat complicated question of procedure in respect of the various proposals which we now have before us.

I will therefore call first on the representative of Ecuador.

Mr. PONCE (Ecuador) (*translated from Spanish*): The delegation of Ecuador has already spoken before this Committee in support of the United States proposal (document A/C.1/150), in so far as its general lines are concerned, and it has specially emphasized that this proposal contains a fundamental and valuable feature in entrusting the investigation to a group of countries whose position of detachment from the rights and interests which may be discussed might be a guarantee of the impartiality which we all desire.

The discussion on the investigating committee's terms of reference revealed the general desire not to include in them any provision which might, even to the slightest degree, imply any departure from such impartiality. The paragraphs of the resolution we have just discussed this morning, though regarded by some as weak and incomplete, have the undeniable merit of not introducing any element likely to affect even remotely the committee's independence of judgment when it is faced with the facts.

mais je crois qu'il va sans dire que la commission spéciale d'enquête des Nations Unies, créée par l'Assemblée des Nations Unies, reçoit ses instructions des Nations Unies, fait rapport aux Nations Unies et ne reçoit d'instructions d'aucune autre source. Ce point est très important.

Si le représentant du Venezuela tient à engager une discussion sur ce point, il peut nous soumettre un paragraphe qui pourrait figurer dans notre rapport et qui exposerait les principes qu'il tient à sauvegarder. Personnellement, je crois que cela est inutile. Ce n'est là toutefois qu'une opinion personnelle.

Si personne n'y voit d'inconvénient, nous suspendrons la séance jusqu'à 15 heures.

La séance est levée.

*La séance est levée à 12 h. 58.*

## CINQUANTE-SEPTIEME SEANCE

*Tenue à Lake Success, New-York,  
le mardi 13 mai 1947, à 15 heures.*

Président: M. L. B. PEARSON (Canada).

- 14. Suite de la discussion relative à la création d'une Commission spéciale chargée de préparer l'examen de la question palestinienne par l'Assemblée lors de sa deuxième session ordinaire et au mandat de cette commission (document A/C.1/136)**

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Certains membres de la Commission ont demandé à prendre la parole sur la question de la composition de la commission spéciale avant que nous n'abordions la question assez compliquée de la marche à suivre à l'égard des diverses propositions dont nous sommes saisis.

Je prierai donc d'abord le représentant de l'Equateur de prendre la parole.

M. PONCE (Equateur) (*traduit de l'espagnol*): La délégation de l'Equateur s'est déjà prononcée, au sein de cette Commission, en faveur de la proposition des Etats-Unis (document A/C.1/150), dans ses grandes lignes, et a insisté tout particulièrement sur le fait que cette proposition présente une caractéristique fondamentale de grande valeur, qui est de confier l'enquête à un groupe de pays qui, par leur situation étrangère aux droits et aux intérêts en discussion, pourront assurer l'impartialité que nous désirons voir régner.

La discussion du mandat de la commission d'enquête a bien montré l'intention de tous de n'introduire dans ce mandat aucune disposition qui pourrait impliquer un écart même minime de cette impartialité. Les paragraphes de la résolution que nous venons de discuter ce matin, bien qu'ils puissent paraître peu expressifs ou incomplets aux yeux de certains, ont le mérite incontestable de n'introduire aucun élément qui pourrait tant soit peu porter atteinte à l'indépendance de jugement de la commission d'enquête, lorsque celle-ci sera en contact avec la réalité des faits.

The proposal made by the representative of the Soviet Union (document A/C.1/177), which is now before the Committee, advocates that the countries members of the Security Council should be the ones which should constitute the special committee of investigation. The reason why the Assembly should have to turn precisely to the eleven members of the Security Council to ask them to fulfil this new function is not apparent. Thus our counter-proposal, which we have already made, tends naturally to exclude the permanent members of that Council, because it may easily happen that in one way or another, on account of its wide interests, each one of them may find itself in a situation where its interests might interfere with the interests which are at stake in the Palestine problem.

Owing to the various conflicting interests involved, the complexity of the problem is only too evident. But if we are to try to find a sound solution, we must distinguish between the various categories of interests and, for example, not allow economic, strategic—that is to say circumstantial—considerations to take precedence over those that are essential and thus jeopardize the clear consideration of the problem and run the risk that its solution should become ineffectual.

Our experience in international affairs within the last year has shown us how difficult it is for countries having important interests to arrive at formulæ of agreement on questions of substance. This leads us to think that it is preferable to entrust the work of investigation to representatives of countries such as those mentioned in the United States proposal; and hence the delegation of Ecuador reaffirms its support for that proposal.

**Mr. MOE** (Norway) : The Norwegian delegation has asked for the floor in order to make a suggestion concerning the composition of the commission of investigation, in the hope that this suggestion will make it easier to arrive at a unanimous decision.

The Norwegian delegation is sure that many delegations share its feelings in this respect: namely, that it is very difficult to have a definite opinion as to which is best: a committee with the permanent members of the Security Council or a committee without the permanent members.

The choice is made more difficult as the permanent members of the Security Council do not agree among themselves. It would have been advantageous if the permanent members of the Security Council could have settled this among themselves in such a way that all of them might have asked either to be represented or not to be represented.

As this is not the case, the difficulties of many delegations in making a choice are increased, and the only way out of these difficulties may be to abstain from voting.

It is against this background that the suggestion I am going to offer must be seen. The suggestion is put forward in the interests of harmony and conciliation, and I think we should also

La proposition du représentant de l'Union soviétique (document A/C.1/177), qui est soumise à l'examen de la Commission, tend à ce que la composition de la commission spéciale d'enquête soit la même que celle du Conseil de sécurité. On ne voit pas pourquoi l'Assemblée devrait recourir précisément aux onze membres du Conseil de sécurité pour leur confier cette nouvelle tâche. Aussi, notre contre-proposition, que nous avons déjà fait connaître, tend-elle naturellement à exclure les membres permanents de ce Conseil, parce que chacun d'eux pourra, en raison de l'étendue de ses intérêts, se trouver facilement, sous une forme ou sous une autre, dans une situation telle que ses intérêts puissent interférer avec ceux qui sont en jeu dans le problème de la Palestine.

Nous ne pouvons nous dissimuler le caractère de complexité que le problème revêt du fait des divers intérêts en conflit. Mais, si nous tentons de lui apporter une solution correcte, nous devons distinguer entre les diverses catégories d'intérêts et éviter, par exemple, que des raisons d'ordre économique ou stratégique, c'est-à-dire des raisons de caractère contingent, aient priorité sur les raisons de caractère essentiel, compromettant ainsi le libre examen du problème et risquant d'en rendre vaine la solution.

L'expérience de l'année passée, dans le domaine international, nous montre combien il est difficile, pour les pays ayant les intérêts les plus grands, d'arriver à des formules de commun accord au sujet des questions essentielles. Elle nous conduit à penser qu'il vaut mieux confier les travaux d'enquête à des représentants de pays tels que ceux qui sont mentionnés dans la proposition des Etats-Unis d'Amérique, à laquelle la délégation de l'Equateur renouvelle son appui.

**M. MOE** (Norvège) (*traduit de l'anglais*) : La délégation norvégienne a demandé la parole pour émettre un avis sur la composition de la commission d'enquête; elle espère que cet avis permettra de parvenir plus facilement à une décision unanime.

La délégation norvégienne est certaine que beaucoup d'autres délégations estiment comme elle qu'il est très difficile de décider ce qui vaut le mieux: une commission comprenant les membres permanents du Conseil de sécurité ou une commission ne les comprenant pas.

Le choix est rendu plus difficile encore du fait que les membres permanents du Conseil de sécurité ne sont pas d'accord entre eux. Il eût été préférable que les membres permanents du Conseil de sécurité s'entendent pour demander, tous, soit à être représentés, soit à ne pas l'être.

Comme ce n'est pas le cas, le choix est, pour beaucoup de délégations, rendu beaucoup plus difficile, et l'unique solution est peut-être, pour elles, de s'abstenir de voter.

C'est compte tenu de ces faits que je vous prie d'examiner l'avis que je vais vous soumettre, et dont le but est de favoriser la bonne entente et la conciliation. Nous ne devons pas, à mon

bear in mind that the problem that has now been placed before the United Nations is important not only to the interested parties, but to the United Nations, for which this may very well be a test case.

In the opinion of the Norwegian delegation—and this view is shared by the representatives of the other northern countries—it would be very unfortunate if we were to disagree on the very first step in the attempt to solve the problem of Palestine.

The main idea of our suggestion is this: the preparation of the report to the regular session of the General Assembly should be done in two stages. Instead of appointing one special committee, we should appoint a commission, and from the members of this commission, a working committee should be chosen. The working committee would be composed of Member States having no direct interest in the problem of Palestine; for instance, the Member States mentioned in the proposal of the United States. The commission would consist of the working committee plus the permanent members of the Security Council. If it should be deemed useful, other members might also be included.

The working committee should start its work at once and finish it by 1 September, but instead of reporting and submitting its proposal or proposals to the General Assembly, it would submit them to the full commission. The full commission should start its work on 1 September, in order to have its report ready for the regular session of the General Assembly.

The full commission would be free to report on the proposals of the working committee or to submit, if necessary, such other proposals as it might deem useful for the effective consideration of the problem by the General Assembly.

This is the main idea of our suggestion. If it should be accepted, it would be easy to work out the details. This suggestion is an attempt to combine the evident advantage of having a small committee of Members having no direct interest in the problem under consideration with the advantage of having the permanent members of the Security Council participate in the work of the committee at an early stage.

By appointing a working committee consisting of Members not directly interested, one would be assured (1) of getting as impartial a proposal for a solution of the problem as possible, and (2) of having a small committee able to work rapidly.

On the other hand, it has been stated with great emphasis and reason that a proposed solution is of no use if it is not a workable solution, and the main condition for the workability of a proposed solution is evidently that it can be accepted by all the permanent members of the Security Council.

Our suggestion gives the permanent members of the Security Council the opportunity to discuss the solution or solutions proposed by the working committee before the regular session of the General Assembly opens. The General As-

sens, perdre de vue que le problème qui se pose actuellement aux Nations Unies présente de l'importance non seulement pour les intéressés, mais également pour les Nations Unies elles-mêmes, car il pourrait fort bien constituer pour elles une épreuve décisive.

La délégation norvégienne, comme les représentants des autres pays nordiques, estime qu'il serait regrettable d'être en désaccord dès le premier pas vers la solution du problème palestinien.

L'idée essentielle de notre proposition est la suivante: le rapport à la session ordinaire de l'Assemblée générale doit être élaboré en deux temps. Au lieu de désigner une commission spéciale unique, nous devrions créer une commission et réunir certains des membres de celle-ci en un comité de travail; ce dernier serait composé d'Etats Membres n'ayant aucun intérêt direct au problème palestinien, par exemple les Etats Membres énumérés dans la proposition des Etats-Unis. La commission serait constituée par le comité de travail et les membres permanents du Conseil de sécurité. Si on l'estimait utile, d'autres membres pourraient lui être adjoints.

Le comité de travail devrait commencer ses travaux immédiatement et les terminer au plus tard le 1er septembre, mais, au lieu de présenter son rapport et sa ou ses propositions à l'Assemblée générale, il le ferait à la commission siégeant au complet. Celle-ci commencerait ses travaux le 1er septembre afin de terminer son rapport pour l'ouverture de la session ordinaire de l'Assemblée générale.

La commission au complet pourrait soit faire rapport sur les propositions du comité de travail, soit présenter à l'Assemblée générale, aux fins d'un examen efficace du problème, telles autres propositions qu'elle jugerait utiles.

Tel est le point essentiel de notre proposition. Si celle-ci est acceptée, il sera facile d'en élaborer les détails. Notre proposition essaie de combiner l'avantage évident que présente une commission restreinte constituée de membres n'ayant aucun intérêt direct au problème étudié, et l'avantage que présente la participation dès le début des membres permanents du Conseil de sécurité aux travaux de la commission.

En désignant un comité de travail composé de membres n'ayant aucun intérêt direct à la question, on serait sûr de: 1) voir proposer au problème une solution aussi impartiale que possible; 2) utiliser un comité restreint capable de travailler rapidement.

D'autre part, on a fait remarquer avec beaucoup de pertinence qu'une proposition n'offrant pas une solution pratique n'est d'aucune utilité; or, la condition essentielle pour qu'une solution contenue dans une telle proposition soit pratique est évidemment qu'elle soit acceptée par tous les membres permanents du Conseil de sécurité.

Notre proposition donne aux membres permanents du Conseil de sécurité l'occasion de discuter la ou les solutions proposées par le comité de travail avant l'ouverture de la session ordinaire de l'Assemblée générale. Ainsi, l'As-

sembly would thus have before it, not only the proposed solution of the problem of Palestine, but also the attitude of the permanent members of the Security Council towards this proposed solution.

Some members of this Committee may perhaps object, saying that not enough time is allowed for such a procedure, since there is barely enough time for the committee of inquiry to get through its complicated task. I shall therefore explain that it should not be necessary to change the time limit of 1 September mentioned in the terms of reference. The full commission would have the opportunity to start the study of the proposed solution on 1 September.

The Norwegian delegation is convinced that this procedure would save the time of the regular session of the General Assembly and make it easier for it to start dealing with the problem as soon as it convenes.

Our proposal is a compromise. It has the weaknesses of every compromise. It cannot give complete satisfaction to either one of the opposing views. On the other hand, the proposal is a sincere effort to combine the advantages of each of the opposing views. In this way, the Norwegian delegation hopes to have made a contribution towards agreement and unanimity. That, at least, is the only motive which has inspired our delegation to submit this suggestion. If the idea should meet with the approval of this Committee, it would be easy to present it in the form of a concrete proposal. If it does not meet with the approval of the Committee, it would not serve any useful purpose to insist upon it.

The Norwegian delegation still thinks that it is important to start this attempt at finding a solution of the Palestine problem—an attempt which may be decisive for the very future of the United Nations—and to start it with as much unanimity as possible.

**THE CHAIRMAN:** I should like to ask the Norwegian representative a question in order to clarify this new proposal, which is along different lines from those we have been following. He suggested setting up a commission which would include the permanent members of the Security Council, I believe, and a working committee of that commission which would report to the commission. However, I would venture to point out to him that the Committee agreed yesterday and this morning that the special committee of inquiry, which would now be his commission, must report to the United Nations by 1 September. This would mean that the working committee of neutrals would have to report to the full commission in time for the full commission to give its consideration to this report and, in turn, report to the United Nations General Assembly by 1 September. In other words, two stages would have to be completed by 1 September. That, I take it, is what he had in mind.

**MR. MOE (Norway):** The first stage could be completed by 1 September. That would still give

semblée générale .. ait non seulement saisie de la proposition de solution du problème palestinien, mais elle connaîtrait également la position des membres permanents du Conseil de sécurité à l'égard de cette proposition.

Certains membres de cette Commission pourront peut-être objecter qu'on ne dispose pas du temps nécessaire pour suivre cette méthode, puisque la commission d'enquête a à peine le temps de mener à bien sa tâche complexe. Je précise donc qu'il ne serait pas nécessaire de changer la date limite du 1er septembre prévue au mandat. La commission au complet aurait la possibilité de commencer à cette date l'étude de la solution proposée.

La délégation norvégienne est convaincue que cette procédure épargnerait le temps de la session ordinaire de l'Assemblée générale et qu'il serait plus facile pour celle-ci d'entamer l'étude du problème sitôt qu'elle se sera réunie.

Notre proposition constitue un compromis. Elle présente les faiblesses de tout compromis. Elle ne peut donner entière satisfaction à aucun des points de vue opposés. D'autre part, elle constitue un effort sincère pour combiner les avantages de chacun de ces points de vue. De cette façon, la délégation norvégienne espère avoir contribué à la réalisation d'un accord unanime. C'est là, du moins, l'unique motif qui nous a poussés à présenter notre proposition. Si celle-ci rencontre l'approbation de la Commission, il sera aisément de la soumettre sous forme de proposition positive. Sinon, il serait inutile d'insister.

La délégation norvégienne persiste à croire qu'il importe de commencer sans tarder à rechercher une solution au problème palestinien — tentative pouvant être décisive pour l'avenir même des Nations Unies — et de l'entreprendre en étant le plus près possible de l'unanimité.

**LE PRÉSIDENT (traduit de l'anglais):** Je voudrais poser une question au représentant de la Norvège, afin de clarifier cette nouvelle proposition qui s'écarte des voies que nous avons suivies jusqu'ici. Il propose d'instituer une commission qui comprendrait, si je ne me trompe, les membres permanents du Conseil de sécurité, et un comité de travail issu de cette commission, qui devrait faire rapport à celle-ci. Cependant, je me permets de lui faire remarquer qu'hier et ce matin la Première Commission a décidé que la commission spéciale d'enquête, qui serait maintenant la commission envisagée par lui, fera rapport à l'Organisation des Nations Unies pour le 1er septembre. Cela signifierait que le comité de travail composé de neutres devrait faire rapport à la commission au complet en temps utile pour que celle-ci puisse étudier ce rapport et, à son tour, faire rapport à l'Assemblée générale des Nations Unies pour le 1er septembre. En d'autres termes, deux étapes devraient être parcourues avant le 1er septembre. Je pense que c'est bien ce qu'il a voulu dire.

**MR. MOE (Norvège) (traduit de l'anglais):** La première étape pourrait être franchie avant

the full commission, including the permanent members of the Security Council, at least a fortnight, and probably three weeks, to discuss the solutions.

The CHAIRMAN: But I would just point out that we are bound by our terms of reference. Those terms of reference make it obligatory for the full commission, which is the special committee of inquiry, to report to the United Nations General Assembly by 1 September.

Mr. MOE (Norway): In that case, the working committee should report by 15 August.

The CHAIRMAN: The representatives have heard this proposal, and may have some observations to make on it after they have thought about it for a few minutes.

Mr. GROMYKO (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): I should like to have the Norwegian representative's proposal in writing. It is very difficult to discuss a proposal unless it is in writing.

Between our two meetings, I submitted an alternative proposal, to complete the one I submitted at this morning's meeting. This second proposal provides for the setting up of a committee based on the same principle as the Security Council. The acceptance of this proposal would enable us to form a committee taking into account—and I should say fully—geographical and other factors which must be considered in the establishment of representative organs of the United Nations.

On the other hand, my proposal is sufficiently flexible to enable us to set up a committee which would, within the bounds of this principle, include those countries which, in the opinion of the General Assembly, would be of the greatest assistance.

The Soviet delegation has therefore submitted two alternative proposals:

First, that the special committee on the question of Palestine should consist of those Member States which are on the Security Council;

Second, that the composition of the special committee should be based on the same principle as the Security Council, but without necessarily including members of the Security Council. An exception is made here only as regards the permanent members of the Security Council. In so far as the non-permanent members are concerned, some countries could be replaced by others, bearing in mind that the latter would represent the same regions.

The CHAIRMAN: I have just one remark to make in connexion with the alternative proposal

le 1er septembre. La commission au complet, y compris les membres permanents du Conseil de sécurité, n'en disposerait pas moins d'une quinzaine de jours au minimum, et même probablement de trois semaines, pour la discussion des solutions.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Je tiens cependant à faire remarquer que nous sommes liés par les termes de notre mandat. Ce mandat oblige la commission au complet, qui est la commission spéciale d'enquête, de faire rapport à l'Assemblée générale des Nations Unies avant le 1er septembre.

M. MOE (Norvège) (*traduit de l'anglais*): Dans ces conditions, le comité de travail devrait présenter son rapport avant le 15 août.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Les représentants ont entendu cette proposition et ils pourraient désirer la commenter après y avoir réfléchi pendant quelques minutes.

M. GROMYKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): Je désireerais voir la proposition du représentant de la Norvège présentée par écrit. Il est très difficile d'examiner une proposition dont on n'a pas le texte.

Entre nos deux séances, j'ai présenté une proposition constituant une variante, destinée à compléter celle que je vous avais soumise à notre réunion de ce matin. Cette deuxième proposition prévoit qu'en formant la commission d'enquête, nous devrions suivre le principe dont on s'était inspiré pour établir la composition du Conseil de sécurité. Si nous adoptions cette proposition, nous formerions notre commission en tenant compte, et même en tenant pleinement compte, des éléments géographiques et autres qu'il faut prendre en considération lorsqu'on veut créer un organe représentatif des Nations Unies.

D'autre part, ma proposition est suffisamment souple pour que, tout en respectant ce principe, nous puissions introduire dans la commission les pays qui, de l'avis de l'Assemblée générale, pourraient lui apporter l'aide la plus efficace.

La délégation soviétique a donc présenté deux propositions constituant deux variantes:

La première prévoit que la commission spéciale pour la Palestine se composera de représentants des pays membres du Conseil de sécurité;

La seconde spécifie que la commission spéciale sera constituée conformément au principe qui avait présidé à la composition du Conseil de sécurité; mais que, cependant, les pays membres du Conseil ne doivent pas nécessairement faire partie de la commission. La seule exception a trait aux membres permanents. Quant aux membres non permanents du Conseil, ils pourront être remplacés par d'autres pays, pourvu que ceux-ci représentent les mêmes régions.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Je n'ai qu'une observation à faire au sujet de la va-

now put forward by the representative of the Soviet Union. I think it would be difficult to accept the statement that this proposal embodies the principles on which members of the Security Council are chosen. Under this alternative proposal, some countries which are Members of the United Nations would have no possibility at all of being elected, as they could not be included in any of the areas enumerated by the representative of the Soviet Union.

General ROMULO (Philippine Republic) : The Philippine delegation does not wish to prolong the discussion on the composition of the special committee. The non-inclusion—to use the polite word of the distinguished Chinese statesman, Dr. Quo Tai-chi—of the permanent members of the Security Council appears to us to have the force of a moral imperative. So far as I can recall, three of the permanent members—namely, the United Kingdom, the United States and China—have already indicated their desire not to serve on the special committee. It seems natural to expect that the other two permanent members may share this self-denying attitude.

With all due respect to the members of the Security Council, the Philippine delegation cannot share the view that a committee membership identical with that of the Security Council or built along similar lines, as proposed by the delegations of the Soviet Union and Poland, would best serve the purposes of the committee.

This problem has become a problem of the General Assembly. I believe we should not be entirely to blame, if we should wish, in this case, to try solving this difficult question in some other way. Furthermore, we should take note of the significant fact that the Government of the United Kingdom has chosen to submit this problem to the General Assembly rather than to the Security Council, which would have been equally competent under the Charter to deal with it.

This fact, in our opinion, requires as a logical consequence that the General Assembly adopt its own methods, probably methods other than those which have failed so dismally in the past. We would therefore favour the sense of the original United States proposal, as amended in more general terms by the Australian delegation. This would enlarge the membership from seven to eleven, excluding the permanent members of the Security Council and allowing countries from geographical areas not included in the United States proposal to become members of the special committee.

Dr. FIDERKIEWICZ (Poland) : The Polish delegation has submitted to this Committee a proposal concerning the composition of the special committee on the question of Palestine (document A/C.1/176). We believe that the

riante présentée par le représentant de l'Union soviétique. Il serait difficile, je crois, d'admettre que cette proposition renferme les principes régiuant le choix des membres du Conseil de sécurité. D'après cette variante, certains pays Membres des Nations Unies n'auraient aucune possibilité d'être élus, parce qu'ils ne pourraient être rangés dans aucune des régions énumérées par le représentant de l'Union soviétique.

Le général ROMULO (République des Philippines) (*traduit de l'anglais*) : La délégation de la République des Philippines ne désire pas prolonger la discussion sur la composition de la commission spéciale. La non-inclusion — pour employer le terme courtois utilisé par le distingué homme d'Etat chinois, M. Quo Tai-chi — des membres permanents du Conseil de sécurité nous semble avoir la force d'un impératif catégorique. Autant qu'il m'en souvienne, trois des membres permanents, le Royaume-Uni, les Etats-Unis et la Chine, ont déjà fait connaître leur désir de ne pas siéger à la commission spéciale. Il paraît naturel de s'attendre à ce que les deux autres membres permanents adoptent cette attitude d'abnégation.

Malgré tout le respect qu'elle doit aux membres du Conseil de sécurité, la délégation des Philippines ne peut partager l'avis suivant lequel une commission ayant la même composition que le Conseil de sécurité ou constituée sur le même modèle, ainsi que l'ont proposé les délégations de l'Union soviétique et de la Pologne, servirait mieux les fins poursuivies par la Commission.

Ce problème relève maintenant de l'Assemblée générale. On ne saurait nous blâmer entièrement, je pense, si nous désirions, dans ce cas, tenter de résoudre cette question difficile par quelque autre moyen. De plus, nous devrions noter ce fait important que le Gouvernement du Royaume-Uni a choisi de soumettre ce problème à l'Assemblée générale plutôt qu'au Conseil de sécurité qui, selon la Charte, aurait été également compétent pour s'en occuper.

A notre avis, la conséquence logique de ce fait est que l'Assemblée générale doit adopter ses propres méthodes qui devraient, probablement, être différentes de celles qui ont si lamentablement échoué dans le passé. Nous serions donc partisans de la proposition primitive des Etats-Unis, amendée en termes plus généraux par la délégation de l'Australie. De cette façon, nous porterions de sept à onze le nombre des membres de la commission spéciale, en excluant les membres permanents du Conseil de sécurité et en permettant à certains pays, qui ne figurent pas dans les régions géographiques prévues par la proposition des Etats-Unis, d'en devenir membres.

Le Dr FIDERKIEWICZ (Pologne) (*traduit de l'anglais*) : La délégation de la Pologne a soumis à la présente Commission une proposition relative à la composition de la commission spéciale chargée de la question de la Palestine (document

best composition of such a committee can be achieved only by including at least the five permanent members of the Security Council, and the best possible geographical distribution. The Charter of the United Nations has entrusted the five permanent members with the special task of maintaining world peace and security. There can be no doubt that the problem of Palestine is amongst the most serious questions which we have dealt with or which have been assigned to any other organ of the United Nations. Although it has not been stated here directly, the question is a crucial point which may easily endanger the security and stability of peace.

By including the five permanent members of the Security Council, we believe that we shall be able to strengthen both the action of the committee and its decisions. Membership on the committee is a duty from which no State, large or small, can refrain.

I understand that the problem is a difficult one and is very entangled. Thus it may be that some would prefer to keep out of it. In our opinion, that would be contradictory to the obligations of a State as a Member of the United Nations. We have entrusted the five permanent members with many other important tasks. It is the strong desire of the Polish delegation to see the five permanent members of the Security Council, together with others, in a special committee of inquiry, sincerely trying to forget big Power politics and acting in the interest of solving the Palestine problem in accordance with the interests of the people of Palestine, and thus helping to maintain peace and security.

As to the other six members of the committee, we propose two countries from Latin America, one Arab State—preferably Syria—one country from Africa, one from Asia and one from eastern Europe—in our opinion, Yugoslavia or Czechoslovakia. If some Members should prefer to increase the number of representatives from Latin America or from some other region in this committee, we shall be ready to accept that and agree that the committee be composed of thirteen or even of fifteen members.

Some have attacked such a composition of the committee as being unjust, and have brought in arithmetic in support of their statements. I am not a mathematician, but I understand one thing: we can never arrive at any composition of the committee which would absolutely and arithmetically correspond to the geographical positions of the fifty-five Members of the United Nations.

In selecting the members of the committee, we should not get lost in deliberations about so-called neutrality or partiality. Each member selected by the General Assembly acts, not as a representative of his Government, but, first and foremost, as a representative of the whole Organization of the United Nations, and his ac-

A/C.1/176). Nous pensons que la meilleure composition d'une telle commission ne peut être obtenue qu'en y faisant figurer au moins les cinq membres permanents du Conseil de sécurité et en y assurant la meilleure répartition géographique possible. La Charte des Nations Unies a confié aux cinq membres permanents la tâche toute particulière de maintenir la paix et la sécurité dans le monde. Personne ne peut douter que le problème de la Palestine soit l'un des plus graves dont nous ayons eu à connaître ou dont tout autre organe des Nations Unies ait été chargé. Bien qu'on ne l'ait pas explicitement déclaré ici, il constitue une question capitale qui peut très facilement mettre en danger la sécurité et la stabilité de la paix.

En faisant figurer parmi les membres de la commission les cinq membres permanents du Conseil de sécurité, nous pensons renforcer l'action de la commission et donner plus de poids à ses décisions. Aucun Etat, grand ou petit, ne peut se refuser au devoir d'en faire partie.

Je me rends bien compte de la difficulté et de la complexité du problème. C'est pourquoi certains préféreraient peut-être s'en tenir à l'écart. A notre avis, cette attitude serait en contradiction avec les obligations d'un Etat Membre de l'Organisation des Nations Unies. Nous avons confié aux cinq membres permanents un grand nombre d'autres tâches importantes. La délégation de la Pologne désire vivement voir les cinq membres permanents du Conseil de sécurité siéger avec d'autres pays à une commission spéciale d'enquête, s'efforçant sincèrement d'oublier la politique de grandes Puissances, cherchant à résoudre le problème de la Palestine conformément aux intérêts des peuples habitant cette région, et contribuant ainsi à maintenir la paix et la sécurité.

Quant aux six autres membres de cette commission, nous proposons deux Etats de l'Amérique latine, un Etat arabe, de préférence la Syrie, un Etat d'Afrique, un d'Asie et un d'Europe orientale: à notre avis, la Yougoslavie ou la Tchécoslovaquie. Si certains membres préféreraient voir la représentation de l'Amérique latine ou de toute autre région accrue au sein de cette commission, nous serions prêts à faire bon accueil à ce désir et nous accepterions une commission composée de treize ou même de quinze membres.

Certains ont attaqué ce projet sous prétexte qu'il était injuste et ont invoqué l'arithmétique pour soutenir leur point de vue. Je ne suis pas mathématicien, mais il y a une chose que je comprends bien: c'est que nous ne parviendrons jamais à composer cette commission d'une manière qui corresponde absolument, arithmétiquement, à la situation géographique des cinquante-cinq Etats Membres des Nations Unies.

En choisissant les membres de cette commission, nous ne devons pas nous perdre dans des délibérations sur ce qu'on appelle la neutralité ou la partialité. Chaque membre choisi par l'Assemblée générale agit non en tant que représentant de son Gouvernement, mais, d'abord et avant tout, en tant que représentant de l'Or-

tions must not be based upon geographical or strategic considerations, but upon the aim of our Organization and the interests of the United Nations. Therefore, we reject the terminology that the committee be composed of neutrals.

As stated before, the Polish delegation is animated by only one desire: the maintenance of peace and security and the establishment of such conditions in Palestine as will ensure its inhabitants a peaceful life and development. It is in the same spirit that we submit our present proposal for the consideration of the members of this Committee.

It is our belief that only a committee of inquiry including the five permanent members of the Security Council and based on geographical distribution with full understanding that the committee represents all the United Nations and its aims as laid down in the Charter can bring a speedy, just and sound solution of the problem for the benefit of both peace and the peoples of Palestine.

Colonel HODGSON (Australia): I propose to speak on the Australian resolution which is before you. When I spoke previously, I did not elaborate the reasons we had in mind when we proposed a committee of eleven. In the first place, we gave our reasons previously as to why we desired the non-inclusion of the five permanent members. I will say no more about that except to comment on one or two suggestions which have been made, one of which is to the effect that their inclusion would increase the authority and prestige of the special committee. We cannot see the force of that argument. The United Nations is based on the principle of the sovereign equality of all its Members.

We have in mind the real practical difficulty, and if we are honest with ourselves, we have got to admit it. The history of the world during the last eighteen months has clearly shown how difficult it has been for the five permanent members to agree on questions, many of them not nearly as important as this. Here you have probably one of the most difficult and complex questions which have ever confronted the world.

When I look at the terms of reference from the point of view of our schedule of work, I visualize that, if the five permanent members are included, the General Assembly in September will be confronted—as representatives have been confronted, for example, in the case of the report of the Military Staff Committee, the Italian peace treaty, the German peace treaty and the Austrian peace treaty—with four alternative texts on all the important issues, which will only throw the Assembly into confusion and make its task more difficult.

ganisation des Nations Unies prise dans son ensemble, et ses actes ne doivent pas s'inspirer de considérations d'ordre géographique ou stratégique, mais viser à atteindre le but de notre Organisation et être pris dans l'intérêt des Nations Unies. En conséquence, nous rejetons la rédaction selon laquelle la commission devrait être composée de pays neutres.

Comme elle l'a déjà déclaré, la délégation de la Pologne n'est animée que par un seul désir: le maintien de la paix et de la sécurité et l'établissement en Palestine de conditions assurant à ses habitants la paix et la mise en valeur de leur territoire. C'est dans le même esprit que nous soumettons notre proposition actuelle à l'examen des membres de cette Commission.

Notre conviction est que seule une commission d'enquête comprenant les cinq membres permanents du Conseil de sécurité et tenant compte de la répartition géographique — étant bien entendu que la commission représente toutes les Nations Unies et poursuit les buts de l'Organisation tels qu'ils sont exposés dans la Charte — peut conduire à une solution rapide, juste et saine du problème, dans l'intérêt à la fois de la paix et des peuples de la Palestine.

Le colonel HODGSON (Australie) (*traduit de l'anglais*): Je me propose de parler de la résolution australienne qui vous a été soumise. Dans mes interventions antérieures, je n'avais pas exposé en détail les raisons que nous avions de proposer une commission de onze membres. Nous avions, à ce moment, tenu par-dessus tout à exposer nos raisons de ne pas y voir figurer les cinq membres permanents. Je ne dirai rien de plus à ce sujet, sinon pour commenter une ou deux observations présentées ici; l'une d'elles prétend que l'inclusion des membres permanents accroîtrait l'autorité et le prestige de la commission spéciale. Nous ne voyons pas la force de cet argument. L'Organisation des Nations Unies repose sur le principe de l'égalité souveraine de tous ses Membres.

Nous avons en vue la difficulté pratique réelle, et, si nous sommes sincères, nous devons la reconnaître. L'histoire du monde au cours des dix-huit derniers mois a clairement montré combien il était difficile aux cinq membres permanents de se mettre d'accord sur diverses questions, dont un grand nombre n'avaient pas l'importance de celle-ci. Vous êtes là en présence d'un problème qui est, probablement, l'un des plus difficiles et des plus complexes qui se soient jamais posés au monde.

Lorsque je considère la question du mandat sous l'angle de notre horaire de travail, je me rends compte que, si les cinq membres font partie de la commission spéciale, l'Assemblée générale va se trouver en septembre — comme cela s'est produit pour certains représentants dans les cas du rapport du Comité d'état-major, des traités de paix avec l'Italie, l'Allemagne et l'Autriche, par exemple — en présence de quatre textes différents pour chacune des questions les plus importantes, ce qui ne pourra que plonger l'Assemblée dans la confusion et rendre sa tâche plus difficile encore.

I have another objection. I do not know whether some representatives have been afraid to voice it. It is this: I have sat on many committees and sub-committees and have found, again and again, that when the five permanent members fail to reach agreement, many of the other members sacrifice their conscience and their principles by running around with a compromise in order to get satisfaction. That so-called compromise has always been interpreted in the particular way in which one of those conflicting interests desired to interpret it.

Those are our general objections to the inclusion of the five permanent members. We still look at this question from a practical point of view when we suggest eleven. Some people have said: "Yes, let us have seven—a nice, concise little committee which will be able to sit down and do its job expeditiously."

When I look at these terms of reference and see the number of hearings the committee will have to hold, the places it will have to visit, and the many tasks with which it will be confronted, I visualize that one of the first things this committee will have to do will be to split up into small committees and sub-committees in order to complete the entire task in the time allotted to it. If the members decide to go to one or to a dozen places in Palestine, or if they decide to go elsewhere, as they have a right to do, I fully realize that our special committee will have to do as the Commission of Investigation concerning Greek Frontier Incidents did, that is to say, split up into field groups in order to expedite and facilitate its work. For those practical reasons alone, I suggest that a committee of eleven would be far more able to perform its task.

We have heard a lot about geographical considerations", but when I look at the various proposals submitted, I find that none of them conforms to those considerations if the committee were to be composed of seven members. For example, the Soviet Union proposal was based on the same principle of consideration for geographical distribution. Yet, five of the eleven countries on the Soviet Union's list are European. Other lists do not include a single Member from Africa, from Asia or from the whole of the Pacific. Is that an equitable geographical distribution?

The Soviet Union proposal also speaks of one representative from the Far East. Under the proposal, however, the Far East is already represented by the Soviet Union and China. I should like to know how many United Nations countries the Soviet Union visualizes as being included in that vague geographical definition "the Far East"?

I do not propose to comment later on a resolution which is incidental to the question we are discussing. As to that, I agree with Mr.

J'ai encore une objection à formuler que, peut-être, certains représentants ont craint d'exprimer. Cette objection est la suivante: j'ai siégé à de nombreuses commissions et sous-commissions, et j'ai constaté maintes et maintes fois que lorsque les cinq membres permanents ne réussissent pas à se mettre d'accord, d'autres membres, en grand nombre, sacrifient leur conscience et font litière de leurs principes en accourant avec un compromis afin d'obtenir satisfaction. Ce soi-disant compromis a toujours été interprété dans le sens où chacun des intéressés désirait le faire.

Telles sont nos objections d'ordre général en ce qui concerne l'inclusion des cinq membres permanents au sein de la commission spéciale. Nous considérons toujours cette question d'un point de vue pratique lorsque nous proposons onze membres. D'autres ont dit: "C'est cela, créons une commission de sept membres, une gentille petite commission restreinte qui pourra s'atteler au travail et l'expédier promptement."

Lorsque je considère ce mandat, le nombre d'auditions auquel la commission devra procéder, le nombre de lieux où elle devra se rendre et les nombreuses tâches qui l'attendent, je me rends compte que l'une des premières choses qu'elle devra faire sera de se subdiviser en petites commissions et sous-commissions afin d'accomplir tout son travail dans le temps qui lui est accordé. Si les membres de cette commission décident de se rendre en une ou plusieurs localités de Palestine, ou s'ils décident d'aller ailleurs, comme ils en ont le droit, je sais bien que notre commission spéciale devra, comme la commission d'enquête sur les incidents survenus à la frontière grecque, se diviser en groupes parcourant le pays, afin de faciliter et de hâter son travail. Pour ces seules raisons pratiques, je suis d'avis qu'une commission de onze membres serait beaucoup plus apte à remplir sa tâche.

Nous avons beaucoup entendu parler de considérations d'ordre géographique, mais, dans les diverses propositions qui nous ont été soumises, je n'en découvre aucune qui puisse satisfaire à ces conditions dans le cas où la commission ne se composerait que de sept membres. La proposition de l'Union soviétique, par exemple, reposait sur ce même principe de respect de la répartition géographique; cependant, cinq pays sur onze qui figurent sur sa liste sont européens. D'autres listes ne comportent pas un seul pays Membre d'Afrique, d'Asie ou du Pacifique. Est-ce là une répartition géographique équitable?

La proposition de l'Union soviétique parle également d'un représentant de l'Extrême-Orient. Cependant, selon cette proposition, l'Extrême-Orient est déjà représenté par l'Union soviétique et la Chine. J'aimerais savoir combien de pays Membres des Nations Unies sont, d'après l'Union soviétique, compris dans cette définition géographique si vague: "l'Extrême-Orient"?

Je ne me propose pas de commenter plus tard une résolution qui ne se rattache que d'une manière incidente à la question que nous dis-

Gromyko: we should consider the principles underlying the composition of the committee before we deal with the more detailed question of deciding upon specific countries.

The Venezuelan resolution (document A/C 1/179), which I presume you have before you, says Governments "shall elect persons of high moral character". Of course they will. Surely Governments are not going to appoint thugs or gangsters. Surely they are not going to do all these things. During the work of this Committee I have heard many references, which I think very gratuitous and unnecessary, to something which we are doing or which this Committee might do contrary to the purposes and principles of the Charter. Of course all of us, and all our Governments, are keeping in mind the purposes and principles of the Charter.

This resolution also says that the members of this committee have to be lawyers. We may never reach a decision if they must all be lawyers. It adds: "of recognized competence in international law". I do suggest that this is quite unnecessary and that when we name the countries it should surely be left to the good sense, wisdom and discretion of Governments to see that they appoint the best person available. I am sure they will do so without any injunction of this nature.

Mr. GONZÁLEZ FERNÁNDEZ (Colombia): Since the last time we discussed the question of the composition of the committee of inquiry, some changes have taken place. In the first place, the Argentine delegation has withdrawn its proposal. In the second place, the Soviet delegation has presented a rewording of its proposal. There is a negative proposal from the Australian delegation, a proposal from the Polish delegation and a very interesting proposal from the delegation of Venezuela.

I ask your permission, Mr. Chairman, to make some remarks about these different proposals.

Our attitude here, as you may have noted, has been very impartial. We have come here with an open mind, and, I must confess, very scant information on the subject, with the sole aim of helping the General Assembly to arrive at just and fair solutions.

In the course of these debates the interventions of the representatives of the different countries, and of the representatives of the main agencies in Palestine, have served to bring even more strongly to our minds the conviction that the Palestine problem is one of the most difficult and delicate problems facing the United Nations. This conviction regarding the very seriousness of the question prompts me to revert very briefly to a question which I raised previously in this Committee.

Before doing so, I wish to stress that we do not attach much importance to the question whether our suggestions and proposals would obtain enough votes to become resolutions. We do not regard the deliberations of this body as

cutons. A ce sujet, je suis d'accord avec M. Gromyko: nous devons examiner les principes sur lesquels repose la composition de la commission avant de passer à la question moins générale des pays qui en feront partie.

La résolution du Venezuela (document A/C 1/179), que vous avez, je pense, sous les yeux, dit que les Gouvernements "choisiront des personnes de haute valeur morale". Il est évident que les Gouvernements ne vont pas nommer des assassins ou des bandits. Ce n'est certainement pas leur intention. Au cours des débats de la présente Commission, j'ai entendu de nombreuses allusions que j'estime gratuites et superflues à ce que nous faisons ou à ce que la Commission peut faire de contraire aux buts et aux principes de la Charte. Il va de soi qu'aucun de nous et qu'aucun de nos Gouvernements ne perdent de vue les principes et les buts de la Charte.

Cette résolution dit aussi que les membres de cette commission doivent être des juristes. Il se peut que nous n'arrivions jamais à une décision si lls doivent tous être des juristes. On y lit encore: "d'une compétence reconnue dans le domaine du droit international". A mon avis, ceci est absolument inutile, car, lorsque nous choisissons les pays, nous devons nous en remettre au bon sens, à la sagesse et à la discréction de leurs Gouvernements de veiller à ce qu'ils nomment les personnes les mieux qualifiés. Je suis certain qu'ils le feront sans qu'on le leur prescrive.

M. GONZÁLEZ FERNÁNDEZ (Colombie): (*traduit de l'anglais*): Depuis la dernière fois que nous avons discuté de la composition de la commission d'enquête, certains changements sont intervenus. D'abord, la délégation de l'Argentine a retiré sa proposition; puis, la délégation soviétique a remanié le texte de la sienne. La délégation de l'Australie a soumis une proposition négative, la délégation polonaise une proposition positive et la délégation du Venezuela une proposition très intéressante.

Je vous demande, Monsieur le Président, l'autorisation de présenter quelques observations sur ces diverses propositions.

L'attitude que nous avons adoptée ici, comme vous avez pu le remarquer, a été très impartiale. Nous sommes venus ici l'esprit libre et, je dois l'avouer, fort peu informés sur le sujet, notre seul dessein étant d'aider l'Assemblée générale à trouver des solutions justes et équitables.

Au cours de ces débats, les interventions de représentants des différents pays et de représentants des principales institutions de Palestine ont contribué à faire pénétrer plus profondément encore dans notre esprit la conviction que le problème de la Palestine est l'un des plus délicats et des plus difficiles qui se posent à l'Organisation des Nations Unies. Le fait que je sois convaincu de la gravité du problème me pousse à revenir brièvement sur une question que j'ai déjà soulevée devant cette Commission.

Auparavant, je désire souligner que je ne m'attache pas beaucoup à savoir si nos suggestions ou nos propositions réuniront suffisamment de voix pour devenir des résolutions. Nous ne considérons pas les délibérations de ce groupe

a sort of baseball game where you say: "So-and-so got so many runs, the Yanks 30 and the Arabs 20." We do not care very much for this question of winning or losing points. Our main purpose is not to win them, but to express, whenever necessary, our honest, unbiased opinion, and to support those proposals which to our own minds correspond better to our convictions and to the principles of the Charter, no matter from where those proposals may come.

We support the Polish proposal in its principles, and, particularly, in its inclusion in the investigating commission of the five permanent members of the Security Council.

It has been contended here that the presence of the five permanent members in this commission would not increase the authority of the commission. I much regret to disagree with that idea. There is a prevailing opinion—which of course is wrong, and which to a great extent derives from the way in which very respectable organs of public opinion interpret the procedures and the attitudes of the small Powers—that the small countries always represent, in their attitudes, the opinions and the policies of a given great Power. I am sure you will agree with me that, to a very great extent, that is not true. Of course, it would be much better for the small Powers if in the very strenuous and difficult work of examining the problem of Palestine and of proposing solutions they were accompanied by the great Powers. I think the small Powers would feel much more at ease if they felt they were representing their own ideas and their own convictions and that they were not going to be accused of representing the opinions or the policies of a great Power.

It has also been contended that no directly interested party should be represented on the committee. It has been pointed out that there are more or less directly interested countries, but that there is no one absolutely neutral from the point of view of national policy. If we should be guided by the principle that the great Powers cannot be represented in the committee because they are directly interested, then they could not sit in any committee, or in any council, or in any assembly, because the interests of the great Powers are all-inclusive from different points of view—from the point of view of politics, of economics, of strategy, and so forth.

Therefore, I do not consider that those two contentions are very firm.

Finally, I should like to remark upon the proposal made by the Venezuelan delegation. I have read the proposal with great interest, and my esteemed colleague from Australia has raised some very pointed observations as to its validity and as to the necessity of including it. We have been very much in favour of having concrete terms of reference, and we are very satisfied by the way in which the final terms of

comme une sorte de partie de baseball, où l'on dit: "Un tel a marqué tant de points, les *Yanks* 30 et les Arabes 20." Gagner ou perdre des points est une question à laquelle nous n'attachons guère d'importance. Notre but principal n'est pas de marquer des points, mais d'exprimer notre opinion franchement et sans parti pris chaque qu'il est nécessaire et d'appuyer les propositions qui, à notre avis, répondent le mieux à nos convictions et aux principes de la Charte, quels que soient ceux qui les ont présentées.

Nous sommes d'accord avec les principes exprimés par la proposition de la Pologne et plus particulièrement avec le fait qu'elle inclut les cinq membres permanents du Conseil de sécurité dans la commission d'enquête.

On a prétendu ici que la présence de ces cinq membres au sein de la commission n'accroîtrait pas l'autorité de celle-ci. Je regrette beaucoup de ne pouvoir partager cette opinion. Il existe une idée très répandue qui, évidemment, est fausse et qui provient, dans une large mesure, de la manière dont certains organes respectables d'information publique interprètent les méthodes et les attitudes des petites Puissances, selon laquelle ces dernières reflètent toujours par leur attitude les opinions et la politique d'une grande Puissance donnée. Vous reconnaîtrez certainement avec moi que, dans une large mesure, cela n'est pas vrai. Naturellement, il serait beaucoup préférable, pour les petites Puissances, d'être soutenues par les grandes lorsqu'elles ont à accomplir la tâche ardue et difficile d'examiner le problème de la Palestine et de lui trouver des solutions. Je crois que les petites Puissances seraient bien plus à l'aise si elles avaient conscience d'exprimer leurs propres idées et leurs propres convictions et si elles ne se sentaient pas sous l'accusation de refléter les opinions et la politique d'une grande Puissance.

On a également prétendu qu'aucune des parties intéressées ne devrait être représentée à cette commission. On a fait remarquer que certains pays étaient plus ou moins intéressés, mais que, du point de vue de la politique nationale, aucun n'était absolument neutre. Si nous devions prendre pour principe que les grandes Puissances ne peuvent être représentées à la commission parce qu'elles sont directement intéressées à la question, elles ne pourraient siéger à aucune commission, à aucun Conseil, à aucune assemblée, parce que les intérêts des grandes Puissances embrassent tous les domaines, celui de la politique, de l'économie, de la stratégie, et ainsi de suite.

Je ne crois donc pas que ces deux arguments soient très solides.

Enfin, je voudrais faire une observation sur la proposition soumise par la délégation du Venezuela. Je l'ai lue avec beaucoup d'intérêt, et mon distingué collègue d'Australie a présenté quelques observations très pertinentes sur ses mérites et sur la nécessité de l'adopter. Nous nous sommes déclarés en faveur d'un mandat précis, et nous sommes satisfaits de la manière dont l'accord s'est réalisé sur le mandat définitif.

reference were agreed upon. However, I do not think that, after we have included some reference concerning the religious aspects of the problem, it would be entirely superfluous to include this declaration; I think it would be a very good idea to have the members of the committee understand that what the Assembly expects from them is that they judge impartially and without being inflenced by any national, political end or force.

Of course, I understand that the remarks made by the Australian delegation are very pertinent to this question of international law and international affairs. I do not think we should restrict the qualifications of the members of the commission by making them technicians or specialists in a certain branch of human activity.

However, I think they should be persons experienced in public affairs, that is, men who have dealt with peoples or with governmental questions. I would suggest to my colleague from Venezuela that the words "international law and international affairs" be amended to read "public affairs".

Mr. PARODI (France) (*translated from French*): I should like to say a few words with regard to the question which was raised this morning by the representative of Venezuela and brought up again just now in a critical spirit by the representative of Australia.

This morning, the representative of Venezuela wished to know exactly in what capacity the members of the committee would act. This question is, I think, important, even in order to determine the way in which we are later to constitute that committee. This would be my answer: the position of the members of that committee would lie between the two extremes which have been contemplated. They would have to act according to their conscience, and impartially; I do not think they should receive instructions from their Governments. They should not, however, be described as "experts", so that their Governments should not feel in any way bound by whatever attitude they may adopt, as that would, in my opinion, detract from the committee's authority.

In its present form, the solution suggested by the representative of Venezuela goes somewhat farther than the observations submitted this morning, and seems to give a very accurate description of the intermediate position of the members of the committee. It would, I think, be well to define that position clearly.

The representative of Australia criticized this text a moment ago, and I understand his criticisms. Permit me to refer to a historical precedent: at the Congress of Vienna, a diplomat said that if certain things went without saying, it was nevertheless better to say them. If we were to agree not to say anything that was self-evident, our discussions would be singularly abbreviated;

Cependant, je ne pense pas qu'après avoir fait mention des aspects religieux de la question, il serait entièrement superflu d'y faire figurer cette déclaration. A mon avis, il serait bon de faire comprendre aux membres de la commission que l'Assemblée attend d'eux un jugement impartial et soustrait à l'influence d'une fin ou d'un force politiques nationales quelconques.

Certes, je vois bien que les remarques présentées par la délégation de l'Australie sont tout à fait appropriées à ce problème de droit international et d'affaires internationales. Je ne crois pas que nous devions restreindre la compétence des membres de la commission en en faisant des techniciens ou des spécialistes d'une certaine branche de l'activité humaine.

Cependant, à mon avis, les personnes choisies devraient avoir l'expérience des affaires publiques, c'est-à-dire s'être occupées de questions de gouvernement ou de conduite des peuples. Je proposerais à mon collègue du Venezuela de substituer aux termes "droit international" et "affaires internationales" les mots "affaires publiques".

M. PARODI (France): Je désire prononcer quelques mots sur la question soulevée ce matin par le représentant du Venezuela et reprise tout à l'heure, dans un esprit critique, par le représentant de l'Australie.

Le représentant du Venezuela avait posé, ce matin, la question de savoir en quelle qualité, exactement, agiraient les membres de la commission. A mon avis, cette question est importante, même pour définir la manière dont nous constituerons ensuite cette commission. Pour ma part, je donnerai la réponse suivante: les membres de cette commission seront dans une situation un peu intermédiaire entre les deux positions extrêmes que l'on a envisagées. Ils devront agir selon leur conscience et impartiallement; je ne pense pas qu'ils auront des instructions à recevoir de leurs Gouvernements. Il ne faudrait cependant pas qu'ils soient qualifiés d'experts, que les Gouvernements des pays dont ils relèvent ne se sentent absolument pas engagés par les positions qu'ils auront prises, car cela diminuerait, me semble-t-il, l'autorité de la commission.

La solution suggérée par le représentant du Venezuela va, sous sa forme actuelle, un peu plus loin que les observations présentées ce matin; elle me paraît traduire très exactement la situation intermédiaire dans laquelle se trouveront les membres de la commission. Je crois qu'il est utile que cette situation soit précisée.

Le représentant de l'Australie a fait, tout à l'heure, des critiques à ce texte, critiques que je comprends. Permettez-moi de me référer à un précédent historique: au Congrès de Vienne, un diplomate a dit que si certaines choses allaient de soi, elles allaient encore mieux en les disant. Si nous devions admettre que tout ce qui va de soi ne doit pas être dit, nous arri-

but I think there are some things which it is useful to put into words.

The question raised this morning by the representative of Venezuela and the text which he submitted to us require an answer, on which it would be well for us to agree. I do not say this solution ought necessarily to appear in the resolutions we shall adopt. I don't know about that. But I do feel it would be well for us to come to an agreement on the scope of the task of the individual members of the committee, and on their functions, along the lines suggested in the Venezuelan proposal which was, in my opinion, very well expressed.

It would be well for us to be in agreement on this point, if only to help us in taking a decision later on the composition of the committee.

Mr. MOE (Norway) : In view of the fact that the idea put forward by the Norwegian delegation, in an attempt to reach a unanimous agreement, has received no support, I simply wish to withdraw the Norwegian proposal.

Mr. AUSTIN (United States of America) : I subscribe to the high ethical principles expressed by my distinguished friend from Venezuela, both in his speech and in his resolution. However, the resolution presents to us a departure from the nature of the United Nations. I am not conscious that the Charter, or any practice which the United Nations has followed, recognizes individuals as against States. It is the State which is the Member, and any subordinate body of the United Nations, it seems to me, must be composed of States and not of individuals.

There are also practical questions connected with this resolution which would make it difficult to carry it out. For example, how could such a large country as the United States, with so many voters, organize itself to elect a person of high moral character and of recognized competence in international law and international affairs to act on this committee? I confess that I do not know how it could possibly be done in ninety or a hundred days—and that is all the time that is allowed for accomplishing the work of this committee and preparing a report.

I have no objection to declaring our high moral purpose and to putting it in writing as many times as this Committee sees fit to do so, but I do object if, in so doing, we depart from the character of the United Nations and adopt a wholly novel idea, that is, of selecting men on account of their merit instead of selecting States and leaving it to the States to decide who shall represent them.

Mr. STOLK (Venezuela) (*translated from Spanish*) : First of all I wish to thank my colleagues from Colombia and France for speaking in defence of the resolution, or draft resolution, submitted by the delegation of Venezuela. I

verions à une très grande concision dans nos débats; mais il y a des choses utiles à dire.

La question posée ce matin par le représentant du Venezuela, le texte qu'il nous a soumis demandent une réponse sur laquelle il serait utile que nous soyons d'accord. Je ne dis pas que cette solution devrait figurer finalement dans les résolutions que nous adopterons; je n'en sais rien. Mais il serait utile de nous mettre bien d'accord sur la portée du mandat donné individuellement aux membres de la commission ainsi que sur leur qualité, dans le sens, à mon avis très largement exprimé, de la proposition du Venezuela.

Il serait utile que nous soyons d'accord sur ce point, ne serait-ce que pour prendre ensuite parti sur la composition de la commission.

M. MOE (Norvège) (*traduit de l'anglais*) : L'idée soumise par la délégation de la Norvège en vue de réaliser l'unanimité n'ayant pas été appuyée, je retire la proposition norvégienne.

M. AUSTIN (Etats-Unis d'Amérique) (*traduit de l'anglais*) : Je souscris aux principes de grande élévation morale que mon honorable ami le représentant du Venezuela a exprimés tant dans son discours que dans sa résolution. Cependant, cette résolution nous fait dévier des règles essentielles des Nations Unies. Je ne sache pas que la Charte ou quelque précédent appliqué par les Nations Unies reconnaîsse les individus au même titre que les Etats. C'est l'Etat qui est Membre, et tout organisme subordonné des Nations Unies doit être composé, à mon avis, d'Etats et non d'individus.

Il y a aussi certaines questions pratiques liées à cette résolution qui peuvent en rendre la mise en œuvre difficile. Par exemple, comment un pays aussi vaste que les Etats-Unis, et qui compte tant d'électeurs, pourrait-il s'organiser pour élire à cette commission une personne de haute qualité morale et de compétence reconnue en matière de droit international et au courant des affaires internationales? J'avoue que je ne vois pas comment cela pourrait être effectué en moins d'une centaine de jours, car c'est là tout le temps qui a été accordé à la commission pour accomplir sa tâche et présenter un rapport.

Je ne m'oppose pas à ce que nous proclamions nos principes de grande élévation morale et que nous les mettions par écrit aussi souvent que cette Commission le jugera utile, mais je serais d'un avis contraire si nous devions, par là, nous écarter des principes essentiels des Nations Unies et adopter une idée absolument nouvelle, qui est de choisir des hommes selon leurs mérites plutôt que de choisir des Etats et de laisser à ces derniers le soin de désigner ceux qui les représenteront.

M. STOLK (Venezuela) (*traduit de l'espagnol*) : Je désire tout d'abord remercier les représentants de la France et de la Colombie des paroles qu'ils ont prononcées pour défendre la résolution ou le projet de résolution présenté

think they have given the same answer as I myself should have given to the observations made by the representative of Australia.

On this occasion, I wish to refer only to the point raised by my colleague from the United States.

In submitting this resolution, the delegation of Venezuela does not mean to suggest that the States members of the Committee should hold an election; our intention is merely to point out to the Member States we may elect that it is incumbent upon them to select persons who are competent in this matter, and that these persons should fulfil their functions with absolute impartiality, in order to make it possible to achieve the purpose we have in view in constituting this committee for Palestine.

Both the delegation of the United States and the delegation of the United Kingdom have on various occasions stressed the necessity of impartiality in the committee's findings and reports, and I think that would be the best way of attaining such an ideal.

Mr. HAGGLOF (Sweden): A few days ago, when we started a general discussion on the terms of reference and on the composition of this committee, the Swedish delegation wished to state its preliminary opinions on the question. We then had two very clear-cut proposals before us, presented by the representatives of Argentina and of the United States: the first was a proposal that the permanent members of the Security Council should be included; and the second, a proposal that the committee should be exclusively composed of the smaller or, should I say, the disinterested States. As we ventured to point out, it seems to us that it is largely a practical question whether one method or the other is preferred. It is clear to us that in a committee composed solely of members from the disinterested or smaller States, it would probably be easier to get down to efficient work; the proceedings of the committee might be shorter, and it is apparent, I think, to all of us that a committee composed in that way would be more sheltered from reproaches on the ground of partiality, which in this connexion is a very important consideration.

par la délégation du Venezuela. Je pense qu'ils ont répondu aux observations du représentant de l'Australie comme je l'aurais fait moi-même.

Je désire seulement, à ce propos, revenir au point soulevé par notre collègue, le représentant des Etats-Unis d'Amérique.

La délégation du Venezuela n'a pas l'intention, en soumettant cette résolution, de demander aux Etats membres de la Commission de procéder à une élection; elle tient seulement à faire remarquer aux Etats Membres que nous pourrons élire, l'obligation dans laquelle ils se trouveront de nommer des personnes compétentes en la matière et le devoir qui incombera à ces personnes de s'acquitter de leurs fonctions en toute impartialité, de façon à pouvoir atteindre le but que nous avons visé en constituant la commission pour la Palestine.

La délégation des Etats-Unis d'Amérique comme celle du Royaume-Uni ont, à diverses occasions, insisté sur la nécessité d'obtenir un rapport et des conclusions impartiaux; j'estime que la méthode que nous envisageons permettrait le mieux d'atteindre cet idéal.

M. HAGGLOF (Suède) (*traduit de l'anglais*): Il y a quelques jours, lorsque nous avons abordé la discussion générale sur le mandat et la composition de la commission spéciale, la délégation de la Suède a voulu exprimer l'opinion qu'elle pouvait avoir alors sur la question. Nous avions à ce moment devant nous deux propositions bien définies, soumises par les représentants de l'Argentine et des Etats-Unis. La première tendait à ce que les membres permanents du Conseil de sécurité fassent partie de la commission, et la seconde à ce que la commission soit exclusivement composée de petits Etats ou, plutôt, d'Etats non intéressés à la question. Comme nous nous sommes permis alors de le faire remarquer, il nous semble que le choix entre ces deux méthodes est, dans une large mesure, une question d'ordre pratique. Il nous paraît évident qu'une commission dont les membres n'appartiendraient qu'à de petits Etats ou à des Etats non intéressés à la question, pourrait, très probablement, faire plus facilement un travail efficace. Les débats de cette commission pourraient gagner en brièveté et il est clair, je crois, pour chacun de nous, qu'une commission ainsi composée serait mieux à l'abri des reproches en ce qui concerne la partialité; cette considération est, dans le cas présent, particulièrement importante.

Il est évident, d'autre part, que cette question palestinienne si complexe touche à de nombreux points de haute politique. Tout d'abord, chacun sait que n'importe quelle solution pratique du problème ne pourrait être mise en œuvre sans l'appui et, selon moi, l'appui très actif de quelques-uns au moins des membres permanents du Conseil de sécurité. De ce point de vue, il nous apparaît clairement qu'il serait avantageux de voir les représentants de ces Puissances siéger à la commission.

J'ai déjà déclaré qu'il nous paraissait très difficile de trouver l'équilibre entre les faiblesses et

On the other hand, it is obvious that the question before us, this very complicated question of Palestine, is a question which involves many points of high policy. Above all, we all know that the carrying out of any practical solution of the problem would require the support and I think, the very active support, of at least some of the permanent members of the Security Council. From that point of view, it is clear to us that it would be an advantage to have the representatives of those Powers on the committee.

I said before that it seemed to us very difficult to strike a balance between the weaknesses and

the strength of the two proposals, but I allowed myself to add one thing which seemed to us of a certain importance, that is, that if we choose the solution of a committee composed only of representatives of the smaller Powers, it should be on condition that it is clearly understood among the permanent members that they do not wish to participate.

If we attach great importance to this question, it is simply because the Swedish delegation feels very strongly that it would not be helpful to the work of the committee for it to be brought into being by a vote against an important minority. It was clear from the beginning, and I think it is even clearer today after we have listened to two weeks of debate on this question, that the Palestine problem is a most difficult one and that the task of the special committee is going to be extremely delicate. For these reasons, we think it is very important that the committee should, if possible, be set up by unanimous vote, or in any case, by a vote which will not be against an important minority. I think that a vote against an important minority would, from the beginning, create great difficulties for the special committee. This delegation has therefore been looking for possible compromises. Of course, there are many cases where compromises are not necessary or even admissible—for example, in questions of justice and right—but to us this is really a practical matter. We are about to set up a committee which will carry out very important practical work in the service of the General Assembly. For this reason, we have, as I say, been looking for compromises.

We were happy to support the Norwegian proposal as a tentative compromise, and we would very much like to find some way of combining the two opposite points of view. I do not venture to suggest now how that should be done. I will limit myself to saying that I think this is a case where we should give ourselves a little more time to think the question over. I think it would be dangerous to rush to a vote, and that it would be better to look for possible general agreement on this question.

The CHAIRMAN: I wonder whether I may address a remark to the representative of Venezuela? I have a feeling, and I think other representatives on the Committee share this feeling, that if we include formally in our resolution a paragraph along the lines he suggests, it might seem to indicate that we had some doubt in our minds as to whether the States would or would not do what we are asking them to do and what, in fact, they will undoubtedly do. We consider that his purpose would be achieved if we were to include in our report to the General Assembly a paragraph based on his paragraph; if adopted, it would be included in the General Assembly's report. I have in mind something along these lines:

la force de deux propositions, mais je me suis permis d'ajouter une chose qui m'a paru présenter une certaine importance, à savoir que si nous adoptions la formule d'une commission composée uniquement des représentants des petites Puissances, ce ne pourrait être fait qu'êtant bien entendu que les membres permanents ne désirent pas y participer.

Si nous attachons à cette question une grande importance, c'est simplement parce que la délégation de la Suède croit fermement qu'il serait néfaste pour les travaux de la commission qu'elle soit instituée par un vote laissant apparaître une minorité importante. Dès le début, il était clair et il est, je crois, plus clair encore aujourd'hui, après deux semaines de débat sur la question, que le problème de la Palestine est particulièrement ardu et que la tâche de la commission spéciale s'annonce comme devant être extrêmement délicate. Pour ces raisons, nous attachons beaucoup d'importance à ce que la commission soit, si possible, instituée par un vote unanime ou, en tout cas, par un vote qui ne s'oppose pas à une minorité importante. Un tel vote créerait, je crois, dès le début, de grosses difficultés à la commission spéciale. Notre délégation a donc recherché les compromis possibles. Certes, il existe de nombreux cas où les compromis ne sont pas nécessaire, ni même admissibles—dans les questions de justice et de droit par exemple—mais, à notre avis, la question présente relève vraiment de la pratique. Nous sommes sur le point de créer une commission qui accomplira au bénéfice de l'Assemblée générale un travail pratique très important. C'est pour cette raison, comme je l'ai dit, que nous avons recherché des compromis.

Nous avons été heureux d'appuyer la proposition de la Norvège, qui constituait un essai de compromis, et nous serions très désireux de trouver quelque moyen de concilier les deux points de vue opposés. Je ne me hasarde pas à suggérer maintenant comment on pourrait y parvenir. Je me bornerai à dire que nous devrions, dans le cas présent, nous accorder un peu plus de temps pour réfléchir à la question. Il serait dangereux, à mon avis, de passer trop hâtivement au vote et il vaudrait mieux rechercher la possibilité d'un accord général sur cette question.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Je me demande si je puis adresser une remarque au représentant du Venezuela? J'ai l'impression, partagée, je pense, par certains de nos collègues, que, si nous faisions figurer officiellement dans notre résolution un paragraphe conforme à ce qu'il propose, nous pourrions donner l'impression que nous avons quelque doute sur le point de savoir si les Etats feront ou ne feront pas ce que nous leur demandons, alors qu'en fait ils ne manqueront pas de le faire. Je considère que nous atteindrions le but que se propose le représentant du Venezuela si nous insérions dans notre rapport à l'Assemblée générale un paragraphe s'inspirant du sien et qui, s'il était adopté, figurerait dans le rapport de l'Assemblée générale. Je pense à quelque chose comme:

"The Committee associate itself with the views expressed by the representative of Venezuela, that the States chosen would appoint persons of high moral character and of recognized competence in international affairs, and that those appointed would act impartially and conscientiously in accordance with the purposes and principles of the Charter of the United Nations."

If we could have some reference of that kind in our report, we should not then find it necessary to include it formally in our resolution. I wonder whether that procedure would appeal to the representative of Venezuela?

Mr. STOLK (Venezuela): Mr. Chairman, in view of the objections raised by some of the representatives concerning the interpretation of the inclusion of our proposal in the resolution, I agree completely with the recommendation you propose.

Mr. ENTEZAM (Iran) (*translated from French*): You have just made a very wise suggestion, Mr. Chairman, and the representative of Venezuela has just accepted it.

His proposal consists, however, of two parts: the first referring to the designation of the persons whom the selected States will appoint as their representatives on the committee of investigation; and the second to the attitude which these representatives are to adopt.

You suggested that the first point should be mentioned in our report to the General Assembly. As regards the second point, which still remains to be settled, I do not think there is any need for us to adopt a resolution about it, but, after the Member States have been chosen to serve on the committee of investigation, I hope their representatives will make a statement before this First Committee to the effect that their Governments will not give them any instructions, but will leave them free to carry on their investigations in accordance with the dictates of their conscience and in conformity with the purposes and principles of the Charter.

The CHAIRMAN: I hope that that suggestion, which is a very interesting and useful one, may be brought to the attention of the Governments concerned when we know which governments those are going to be. The latter question is one with which we are struggling at this very moment, and I hope that our struggles will shortly be completed.

There are no further speakers on our list and, although one speaker has counselled delay in this matter, if the Committee so desires, I should like to proceed to a decision on this question this afternoon.

If there is no objection to that course, in principle, we must work out a procedure for arriving at a decision concerning the five or six proposals. That always appears to cause a little trouble.

"La Commission s'associe aux vues exprimées par le représentant du Venezuela suivant lesquelles les Etats choisis nommeraient des personnes d'une haute valeur morale et d'une compétence reconnue dans le domaine des affaires internationales; ces personnes agiraient d'une façon impartiale et conscientieuse, conformément aux buts et aux principes de la Charte des Nations Unies."

Si nous pouvions insérer dans notre rapport un paragraphe de ce genre, il ne nous paraîtrait pas nécessaire de le faire figurer officiellement dans notre résolution. Je me demande si cette méthode convient au représentant du Venezuela?

M. STOLK (Venezuela) (*traduit de l'anglais*): Monsieur le Président, étant donné les objections soulevées par certains des représentants au sujet de la manière dont on peut interpréter l'inclusion de notre proposition dans la résolution, je me déclare entièrement d'accord avec la recommandation que vous avez proposée.

M. ENTEZAM (Iran): Vous venez de faire une suggestion très sage, Monsieur le Président, et le représentant du Venezuela vient de l'accepter.

Cependant, sa proposition comprend deux parties. La première se rapporte à la désignation des personnes que les Etats choisis devront nommer comme représentants à la commission d'enquête, et la deuxième à l'attitude que ces représentants devront adopter.

Vous avez suggéré que le premier point soit mentionné dans le rapport que nous ferons à l'Assemblée générale. Mais le second point demeure. A ce sujet, je ne pense pas qu'il soit utile que nous adoptions une résolution, mais, lorsque les Etats Membres auront été choisis pour faire partie de la commission d'enquête, j'espère que leurs représentants feront une déclaration devant la présente Commission, indiquant que leurs Gouvernements ne leur donneront pas d'instructions, mais leur laisseront les mains libres, afin qu'ils puissent poursuivre leurs enquêtes selon leur conscience et en conformité des buts et des principes énoncés dans la Charte.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): J'espére que cette idée, qui présente un très grand intérêt et qui paraît très utile, sera portée à l'attention des divers Gouvernements intéressés lorsqu'ils auront été définis. Cette dernière question fait l'objet de tous nos efforts actuels qui, je l'espère, ne tarderont pas à aboutir.

Personne d'autre n'est inscrit sur notre liste et, bien que l'un des orateurs précédents ait conseillé l'ajournement de l'affaire, je voudrais, si tel est le désir de la Commission, que nous prenions une décision sur la question cet après-midi.

Si vous n'y voyez aucune objection de principe, nous allons établir une procédure nous permettant de statuer sur les cinq ou six propositions qui sont devant nous. Cela semble toujours causer quelque difficulté.

I will submit for consideration the following suggestion regarding procedure in this matter: that the first resolution to be put to the Committee should be one which embodies a question of principle (as well as its application) that is farthest away from the original proposal on this matter—that is to say, the proposal of the United States of America. I think that the resolution moved this morning by the representative of the Union of Soviet Socialist Republics embodies those criteria.

That resolution is couched in such a form that, if it were defeated, there would be another opportunity to vote, if it were so desired, on other proposals embodying the principle of representation of the permanent members of the Security Council, but not in this particular way.

Moreover, that resolution is couched in such a form that if countries wished to exclude the permanent members of the Security Council, but not to include the other six members of the Security Council, they would also have an opportunity to put that into effect in another resolution. If that procedure is satisfactory, we should then be quite clear as to its consequences in order to avoid a long parliamentary argument later on.

I suggest that if the resolution moved this morning by the representative of the Union of Soviet Socialist Republics were carried, that would be the end of the matter, because we should then have set up our special committee.

If that resolution were not carried, I should think it natural to proceed with the Australian resolution, and I would suggest that that resolution should be voted upon in two parts, because it embodies two ideas and it might be difficult to include both of them in one vote. It embodies the idea that the permanent members of the Security Council should not sit on this particular committee, and the idea of an eleven-member committee.

If the first part of the Australian resolution, excluding the permanent members of the Security Council were carried, then the Polish resolution and the alternative resolution of the Union of Soviet Socialist Republics would fall.

If the first part of the Australian resolution, excluding the permanent members of the Security Council were defeated, we should then vote on the second part. If this were carried, we should have an eleven-member committee, for which any Member of the United Nations would be eligible, and we should proceed to choose our committee.

That appears complicated, but I do not know of any other procedure that would be less complicated. If the Committee agrees with me, we shall continue.

Mr. GONZÁLEZ FERNÁNDEZ (Colombia): It is not very clear to me why you propose that procedure. I do not understand why you separate the Soviet and Polish proposals, as they are fairly close in meaning. We should first vote

Je soumets à votre examen la proposition suivante relative à cette procédure: la première résolution à soumettre à la Commission doit être celle qui soulève une question de principe (ainsi que l'application de celle-ci), c'est-à-dire celle qui s'écarte le plus de la proposition primitive qui est celle des Etats-Unis d'Amérique. Je pense que la résolution soumise ce matin par le représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques satisfait à ces conditions.

Cette résolution est formulée de telle sorte que, si elle était repoussée, il serait encore possible de mettre aux voix, si on le désirait, d'autres propositions exprimant, bien que d'une manière différente, le principe de la représentation des membres permanents du Conseil de sécurité.

De plus, cette résolution est rédigée de telle sorte que, si certains pays désiraient voir exclure les membres permanents du Conseil de sécurité et ne pas inclure les six autres membres de ce Conseil, ils auraient également la possibilité d'arriver à ce résultat en adoptant une autre résolution. Si cette méthode paraît satisfaisante, nous devons en voir clairement les conséquences afin d'éviter, par la suite, un long débat de procédure.

Je pense que si la résolution proposée ce matin par le représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques était adoptée, le débat devrait prendre fin, car notre commission spéciale aurait été établie.

Si cette résolution était repoussée, il me paraîtrait normal de passer à la résolution australienne; je pense que celle-ci devrait faire l'objet de deux votes, étant donné qu'elle renferme deux idées distinctes qu'il serait peut-être difficile de soumettre ensemble au même vote. Cette résolution exprime l'idée que les membres permanents du Conseil de sécurité étaient adoptée, la résolu- à la commission spéciale et que celle-ci devrait être constituée de onze membres.

Si la première partie de la résolution australienne visant l'exclusion des membres permanents du Conseil de sécurité était adoptée, la résolution polonaise et la variante présentée par l'Union des Républiques socialistes soviétiques seraient écartées.

Si la première partie de la résolution australienne visant l'exclusion des membres permanents du Conseil de sécurité était repoussée, nous en mettrions alors la seconde partie aux voix. Si celle-ci était adoptée, nous aurions une commission de onze membres à laquelle tous les Membres des Nations Unies seraient éligibles, et nous pourrions passer à la nomination de ses membres.

Cette méthode paraît compliquée, mais je n'en vois pas de plus simple. Si les membres de la Commission sont d'accord, nous pouvons continuer.

M. GONZÁLEZ FERNÁNDEZ (Colombie) (*traduit de l'anglais*): Je ne sais pas très bien la raison pour laquelle vous proposez cette méthode. Je ne comprends pas pourquoi vous distinguez la proposition soviétique de la proposi-

on the Soviet proposal, then on the Australian proposal, and after that on the Polish proposal.

The CHAIRMAN: That is what I had in mind. We shall first vote on the proposal of the Union of Soviet Socialist Republics; secondly, if necessary, on the Australian proposal; and then, if necessary, on the second proposal of the Union of Soviet Socialist Republics and the Polish proposal, which amount to practically the same thing.

Mr. AUSTIN (United States of America): I regret that I do not clearly understand the ruling with respect to the Australian proposal. It appears to me to be indivisible; it does not have two parts. It constitutes one single proposal—namely, that the special committee shall be composed of eleven members, excluding the permanent members of the Security Council. That is a single proposal.

The CHAIRMAN: It is a single proposal, but I suggested to the representative of Australia that it might clarify matters if we could divide it into two proposals and vote on it in two parts, the first part being that the special committee shall not include the permanent members of the Security Council, and the second part being that the special committee shall consist of eleven members.

Mr. AUSTIN (United States of America): That may make a great difference in my vote. I might wish to vote for this resolution as it is presented to us, yet I might wish to vote against a resolution which simply decided that the committee should be composed of eleven members, leaving the other part of the resolution undecided.

The CHAIRMAN: If the representative of the United States has in mind that the eleven-member committee is too large, may I mention the fact that if that eleven-member proposal were defeated, we should then, of course, return to the original resolution which envisages a seven-member committee?

Mr. AUSTIN (United States of America): I believe that the Chairman has misunderstood me. I did not indicate by what I said that I was opposed to expanding the number stated in my own resolution. However, I am opposed to expanding it unless this other matter, which is connected with and made a part of this resolution, is considered with it.

Mr. GROMYKO (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): I feel that each of these proposals speaks for itself, and I doubt whether there is any necessity to take a separate vote on the proposal to exclude the five Powers from the committee. We can

tion polonaise qui sont très proches par le fond. Nous devrions mettre aux voix d'abord le projet soviétique, puis le projet australien et enfin le projet polonais.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): C'est bien là ce que je pense. Nous voterions en premier lieu sur la proposition de l'Union des Républiques socialistes soviétiques; en second lieu, s'il le fallait, sur le projet australien; et enfin, au besoin, sur le deuxième projet de l'Union des Républiques socialistes soviétiques et sur le projet polonais qui reviennent à peu près au même.

M. AUSTIN (Etats-Unis d'Amérique) (*traduit de l'anglais*): Je vous demande pardon, mais je ne sais pas très bien votre décision touchant le projet australien. Celui-ci m'apparaît comme un tout: il ne comporte pas deux parties. Il ne constitue qu'une seule proposition, à savoir que la commission spéciale se compose de onze membres à l'exclusion des membres permanents du Conseil de sécurité. Ceci ne forme qu'une scule proposition.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Il s'agit là en effet d'une seule proposition, mais j'ai suggéré au représentant de l'Australie qu'on pourrait clarifier la question en décomposant sa résolution en deux propositions mises aux voix séparément, l'une précisant que la commission spéciale ne comprendrait pas les membres permanents du Conseil de sécurité, et la seconde que la commission spéciale se composerait de onze membres.

M. AUSTIN (Etats-Unis d'Amérique) (*traduit de l'anglais*): Voilà qui peut avoir une grande influence sur la façon dont je voterai. Il se pourrait que je désire voter en faveur de cette résolution sous sa forme actuelle, mais que je désire voter contre une résolution décidant simplement que la commission se composera de onze membres, laissant l'autre partie dans le vague.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Si le représentant des Etats-Unis trouve qu'une commission de onze membres est numériquement trop importante, je vous fais remarquer, Messieurs, que si le projet tendant à la création d'une commission de onze membres était rejeté, nous reviendrions alors évidemment à la résolution primitive qui envisage la création d'une commission de sept membres.

M. AUSTIN (Etats-Unis d'Amérique) (*traduit de l'anglais*): Je crois que le Président n'a pas bien saisi mon intention. Je n'ai pas voulu dire que je m'opposais à ce qu'on augmente le nombre de membres fixé dans ma propre résolution. Cependant, je suis contre cette mesure, à moins que l'autre question connexe incorporée dans cette résolution ne soit examinée en même temps qu'elle.

M. GROMYKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): Je crois que ces propositions sont assez claires par elles-mêmes et je doute de l'utilité de soumettre à un vote séparé la proposition qui tend à exclure de la commission les cinq Puissances. Si nous

vote on the appropriate proposals, and the decisions reached on these proposals will represent decisions regarding the five Powers. If we consider the original United States proposal and start voting on the proposal farthest removed from it, we must start by voting on the first Soviet proposal, which contemplates the setting up of a committee consisting of States represented on the Security Council. Next, a vote should be taken on the second Soviet alternative proposal, which contemplates the setting up of a committee on the same principle as the Security Council. This would be followed by the Polish proposal, which hardly differs from the second Soviet alternative proposal. Then comes the Australian proposal, and lastly there remains the United States proposal, on which a decision has to be taken.

The CHAIRMAN: May I point out, in the first place, to the representative of the Soviet Union that if we were to vote on the Australian proposal as a whole—and that, of course, is for the Committee to decide—and if that proposal were carried and became the decision of this Committee, it would make it impossible for members of the Committee who wished to exclude the permanent members and to have seven or nine members on the special committee, to have an opportunity to vote on that particular subject? That is why I venture to suggest that the proposal might be divided.

The Soviet representative has suggested that we vote on the proposals as they stand, without division, in this order: the Soviet Union's first proposal, the Soviet Union's second proposal, the Polish proposal, the Australian proposal, and the United States proposal. My answer to that is that, in conformity with his own idea of principle and with the procedure of voting first on the text which is the farthest removed from the original proposal, I think the order which I suggested is the one that should be adopted: the Soviet Union's first proposal, and then the Australian proposal.

Dr FIDERKIEWICZ (Poland): I would propose that we first take a vote on the number of members we are to elect, that is to say, on the first part of the Australian proposal or on mine, which are just the same: "The special committee shall consist of eleven members . . ." That question should be separated from the substantive question of whether permanent or non-permanent members are to be elected. That is the first consideration.

Secondly, we should take up our motion which is in a positive form and will immediately resolve the question of the inclusion of the permanent members. Our motion deals with the five permanent members of the Security Council. After we have decided upon that mat-

mettons aux voix les propositions qu'on nous a présentées, les décisions que nous prendrons à leur sujet s'appliqueront également aux cinq Puissances. Si l'on a en vue la proposition initiale du représentant des Etats-Unis, et qu'on veuille d'abord voter sur celle qui s'en éloigne le plus, il faut commencer par la première proposition soviétique, où il est prévu que la commission se composerait des pays membres du Conseil de sécurité. Puis, il faudra mettre aux voix la deuxième partie de la proposition soviétique, qui recommande de constituer la commission conformément au principe qu'on avait suivi lors de la création du Conseil de sécurité. Ensuite, on votera sur la proposition polonaise, qui diffère fort peu de la deuxième proposition soviétique. Puis on mettra aux voix la proposition australienne, et enfin la proposition des Etats-Unis sur laquelle nous avons à prendre une décision.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Je me permets de faire observer en premier lieu au représentant de l'Union soviétique que, si nous devions mettre aux voix l'ensemble du projet australien — et c'est bien entendu aux membres de la Commission qu'il appartient d'en décider — et si le projet était adopté et devenait une décision de la Commission, les membres de la Commission qui voulaient voir exclure les membres permanents du Conseil de sécurité et avoir une commission spéciale composée de sept ou de neuf membres, seraient dans l'impossibilité de voter sur ce point particulier. C'est pourquoi je me permets de vous proposer la division de la proposition.

Le représentant soviétique a proposé que nous mettions aux voix les projets dans leur forme actuelle, sans division, et dans l'ordre suivant: le premier projet soviétique, le second projet soviétique, le projet polonais, le projet australien et le projet des Etats-Unis. Ma réponse à cette proposition est que, conformément aux principes mêmes exprimés par le représentant de l'Union soviétique et à la procédure consistant à mettre d'abord aux voix le texte qui s'écarte le plus du projet primitif, nous devrions adopter l'ordre que j'ai suggéré, à savoir, de voter d'abord sur le premier projet soviétique, puis sur le projet australien.

Le Dr FIDERKIEWICZ (Pologne) (*traduit de l'anglais*): Je voudrais vous demander de mettre d'abord aux voix la question du nombre des membres à élire, c'est-à-dire la première partie de la proposition australienne ou mon propre projet, qui sont presque identiques: "La commission spéciale se composera de onze membres . . ." Cette question devrait être séparée de la question de fond qui est de savoir s'il faut élire des membres permanents ou des membres non permanents. Tel est le premier point à considérer.

En second lieu, nous devrions passer à notre proposition, qui est de caractère positif et qui peut résoudre immédiatement la question de l'inclusion des membres permanents. Notre projet concerne les cinq membres permanents du Conseil de sécurité. Lorsque nous aurons décidé

vote on the appropriate proposals, and the decisions reached on these proposals will represent decisions regarding the five Powers. If we consider the original United States proposal and start voting on the proposal farthest removed from it, we must start by voting on the first Soviet proposal, which contemplates the setting up of a committee consisting of States represented on the Security Council. Next, a vote should be taken on the second Soviet alternative proposal, which contemplates the setting up of a committee on the same principle as the Security Council. This would be followed by the Polish proposal, which hardly differs from the second Soviet alternative proposal. Then comes the Australian proposal, and lastly there remains the United States proposal, on which a decision has to be taken.

The CHAIRMAN: May I point out, in the first place, to the representative of the Soviet Union that if we were to vote on the Australian proposal as a whole—and that, of course, is for the Committee to decide—and if that proposal were carried and became the decision of this Committee, it would make it impossible for members of the Committee who wished to exclude the permanent members and to have seven or nine members on the special committee, to have an opportunity to vote on that particular subject? That is why I venture to suggest that the proposal might be divided.

The Soviet representative has suggested that we vote on the proposals as they stand, without division, in this order: the Soviet Union's first proposal, the Soviet Union's second proposal, the Polish proposal, the Australian proposal, and the United States proposal. My answer to that is that, in conformity with his own idea of principle and with the procedure of voting first on the text which is the farthest removed from the original proposal, I think the order which I suggested is the one that should be adopted: the Soviet Union's first proposal, and then the Australian proposal.

Dr FIDERKIEWICZ (Poland): I would propose that we first take a vote on the number of members we are to elect, that is to say, on the first part of the Australian proposal or on mine, which are just the same: "The special committee shall consist of eleven members . . ." That question should be separated from the substantive question of whether permanent or non-permanent members are to be elected. That is the first consideration.

Secondly, we should take up our motion which is in a positive form and will immediately resolve the question of the inclusion of the permanent members. Our motion deals with the five permanent members of the Security Council. After we have decided upon that mat-

mettons aux voix les propositions qu'on nous a présentées, les décisions que nous prendrons à leur sujet s'appliqueront également aux cinq Puissances. Si l'on a en vue la proposition initiale du représentant des Etats-Unis, et qu'on veuille d'abord voter sur celle qui s'en éloigne le plus, il faut commencer par la première proposition soviétique, où il est prévu que la commission se composerait des pays membres du Conseil de sécurité. Puis, il faudra mettre aux voix la deuxième partie de la proposition soviétique, qui recommande de constituer la commission conformément au principe qu'on avait suivi lors de la création du Conseil de sécurité. Ensuite, on votera sur la proposition polonaise, qui diffère fort peu de la deuxième proposition soviétique. Puis on mettra aux voix la proposition australienne, et enfin la proposition des Etats-Unis sur laquelle nous avons à prendre une décision.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Je me permets de faire observer en premier lieu au représentant de l'Union soviétique que, si nous devions mettre aux voix l'ensemble du projet australien — et c'est bien entendu aux membres de la Commission qu'il appartient d'en décider — et si le projet était adopté et devenait une décision de la Commission, les membres de la Commission qui voulaient voir exclure les membres permanents du Conseil de sécurité et avoir une commission spéciale composée de sept ou de neuf membres, seraient dans l'impossibilité de voter sur ce point particulier. C'est pourquoi je me permets de vous proposer la division de la proposition.

Le représentant soviétique a proposé que nous mettions aux voix les projets dans leur forme actuelle, sans division, et dans l'ordre suivant: le premier projet soviétique, le second projet soviétique, le projet polonais, le projet australien et le projet des Etats-Unis. Ma réponse à cette proposition est que, conformément aux principes mêmes exprimés par le représentant de l'Union soviétique et à la procédure consistant à mettre d'abord aux voix le texte qui s'écarte le plus du projet primitif, nous devrions adopter l'ordre que j'ai suggéré, à savoir, de voter d'abord sur le premier projet soviétique, puis sur le projet australien.

Le Dr FIDERKIEWICZ (Pologne) (*traduit de l'anglais*): Je voudrais vous demander de mettre d'abord aux voix la question du nombre des membres à élire, c'est-à-dire la première partie de la proposition australienne ou mon propre projet, qui sont presque identiques: "La commission spéciale se composera de onze membres . . ." Cette question devrait être séparée de la question de fond qui est de savoir s'il faut élire des membres permanents ou des membres non permanents. Tel est le premier point à considérer.

En second lieu, nous devrions passer à notre proposition, qui est de caractère positif et qui peut résoudre immédiatement la question de l'inclusion des membres permanents. Notre projet concerne les cinq membres permanents du Conseil de sécurité. Lorsque nous aurons décidé

ter, we can then go into detail on the other matters. That would probably be much easier.

Mr. GROMYKO (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*) : I think that the procedure which I have suggested is in accordance with the character of the question under discussion. I have no particular objection to the procedure proposed by you, Mr. President, but I think that the procedure suggested by me is more in accordance with the tenor of the proposals under discussion as compared with the initial United States proposal.

The CHAIRMAN: The representative of the Soviet Union has made an alternative proposal to mine. If the Committee prefers it, we shall, of course, proceed on those lines.

He has proposed that first we vote on his original proposal, that we next vote on his alternative proposal, and then, if necessary, on the Polish proposal, the Australian proposal, and the United States proposal. Is there any objection to that procedure?

If there is no objection, we can proceed along those lines and take the proposals in the order he has indicated.

Mr. DE KAUFFMAN (Denmark) : I should just like to explain my position. The representative of Norway stressed the importance of making our decision a unanimous one, if possible, or as nearly unanimous as possible. My colleague from Sweden stressed and further explained the same point. I also feel it is very important that our decision should be carried by a substantial majority, if not unanimously.

I do not know how the various representatives intend to vote. As far as I am concerned, I feel that whatever decision was arrived at would be an acceptable one if it were carried unanimously or practically unanimously.

However, the Danish delegation would deplore a decision that was carried by a small, perhaps nearly insignificant, majority. For that reason, the Danish delegation is at the present moment rather inclined to abstain when some of these proposals come to the vote. We shall then have the opportunity of seeing how the Committee votes, and subsequently, in the General Assembly, we can throw in our lot with what we hope will be a very substantial majority.

The CHAIRMAN: If the Committee is now ready, we shall vote in the order I have suggested. But I want it to be made quite clear, so there will be no subsequent argument, that, if the first resolution from the delegation of the Soviet Union which I am putting to the vote is carried, that is the end of the matter. The resolution (document A/C.1/177) is as follows:

"The General Assembly resolves that the special committee should consist of those

de cette question, nous pourrons aborder le détail des autres. Cela serait probablement beaucoup plus facile.

M. GROMYKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*) : La méthode que j'ai proposée me semble tenir compte de la nature même des propositions en discussion. Monsieur le Président, je n'ai pas d'objection à la procédure que vous avez suggérée. Il me semble toutefois que ce que je propose tient davantage compte de l'esprit de ces projets, si on les compare à la proposition initiale du représentant des Etats-Unis.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*) : Le représentant de l'Union soviétique a soumis une proposition qui constitue une variante de la mienne. Si la Commission lui donne la préférence, nous procéderons naturellement selon son désir.

Le représentant de l'Union soviétique propose que nous mettions aux voix en premier lieu son projet primitif, et ensuite, s'il le faut, les projets de la Pologne, de l'Australie et des Etats-Unis. Y a-t-il des objections à cette procédure?

Si vous êtes d'accord, nous allons procéder de la sorte et examiner les projets dans l'ordre indiqué par le représentant de l'Union soviétique.

M. DE KAUFFMAN (Danemark) (*traduit de l'anglais*) : Je désirerais seulement préciser ma position. Le représentant de la Norvège a souligné combien il serait important de prendre notre décision à l'unanimité, si possible, ou à la plus grande majorité possible. Mon collègue le représentant de la Suède a souligné et développé ce même point de vue. Je pense aussi qu'il serait très important que notre décision soit adoptée à une majorité importante, sinon à l'unanimité.

Je ne sais dans quel sens les divers représentants ont l'intention de voter. En ce qui me concerne, j'estime que la décision que nous pourrons prendre sera acceptable, quelle qu'elle soit, si elle est adoptée à l'unanimité ou à une majorité voisine de l'unanimité.

Toutefois, la délégation danoise regretterait de voir adopter une décision à une majorité faible et peut-être même insignifiante. C'est pourquoi nous sommes enclins, pour l'instant, à nous abstenir lorsque certains de ces projets seront mis aux voix. Nous aurons alors l'occasion de voir dans quel sens voteront les membres de la Commission et nous pourrons, ultérieurement, à l'Assemblée générale, joindre notre voix à celles qui, nous l'espérons, constitueront une majorité très forte.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*) : Si les membres de la Commission sont prêts, nous allons voter dans l'ordre que j'ai indiqué. Mais je tiens à bien mettre en évidence, afin d'éviter toute discussion ultérieure, le fait que la question sera close si la première résolution présentée par la délégation soviétique, que je vais mettre aux voix, est adoptée. La résolution est la suivante (document A/C.1/177) :

"L'Assemblée générale décide que la commission spéciale sera composée des Etats qui

Member States which are on the Security Council."

The vote will be by roll-call. Those in favour of that resolution will say "yes". Those opposed to it will say "no".

*A roll-call vote was taken with the following result:*

*Votes for:* Byelorussian Soviet Socialist Republic, Czechoslovakia, Poland, Ukrainian Soviet Socialist Republic, Union of Soviet Socialist Republics, Yugoslavia.

*Votes against:* Argentina, Australia, Belgium, Bolivia, Brazil, Chile, China, Costa Rica, Cuba, Ecuador, El Salvador, Greece, Guatemala, Honduras, Luxembourg, Netherlands, New Zealand, Nicaragua, Panama, Paraguay, Peru, Philippine Republic, Union of South Africa, United Kingdom, United States of America, Uruguay.

*Abstentions:* Afghanistan, Canada, Colombia, Denmark, Dominican Republic, Egypt, Ethiopia, France, Iceland, India, Iran, Iraq, Lebanon, Mexico, Norway, Saudi Arabia, Siam, Sweden, Syria, Turkey, Venezuela.

*Absent:* Haiti, Liberia.

The CHAIRMAN: The result of the vote is as follows: in favour of the resolution, six; against the resolution, twenty-six; abstentions, twenty-one; absent, two. The resolution is not carried.

The next resolution on which the Committee can now vote is the alternative resolution of the Soviet Union, which reads as follows (document A/C.1/177):

*"The General Assembly resolves*

"That the composition of the special committee should be based on the same principle as the Security Council, namely, the committee should include States permanent members of the Security Council, one State representing western Europe, one State representing eastern Europe, two States representing Latin America, one Arab State, and one State representing the Far East and Africa."

The vote is on the resolution that I have just read, and it will be a vote by roll-call. Those in favour of the resolution will say "yes", and those against the resolution will say "no".

*A roll-call vote was taken, with the following result:*

*Votes for:* Byelorussian Soviet Socialist Republic, Czechoslovakia, Poland, Ukrainian Soviet Socialist Republic, Union of Soviet Socialist Republics, Yugoslavia.

*Votes against:* Argentina, Australia, Belgium, Bolivia, Brazil, Chile, China, Costa Rica, Cuba, Ecuador, El Salvador, Greece, Guatemala, Honduras, Luxembourg, Netherlands, New Zealand, Nicaragua, Panama, Paraguay, Peru, Philippine Republic, Union of South Africa, United Kingdom, United States of America, Uruguay.

sont membres du Conseil de sécurité."

Nous allons procéder au vote par appel nominal. Ceux qui sont en faveur de cette résolution sont priés de dire "oui"; ceux qui sont contre, de dire "non".

*Le vote a lieu par appel nominal et donne les résultats suivants:*

*Votent pour:* République socialiste soviétique de Biélorussie, Tchécoslovaquie, Pologne, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques, Yougoslavie.

*Votent contre:* Argentine, Australie, Belgique, Bolivie, Brésil, Chili, Chine, Costa-Rica, Cuba, Equateur, Salvador, Grèce, Guatemala, Honduras, Luxembourg, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, République des Philippines, Union Sud-Africaine, Royaume-Uni, États-Unis d'Amérique, Uruguay.

*S'abstiennent:* Afghanistan, Canada, Colombie, Danemark, République Dominicaine, Egypte, Ethiopie, France, Islande, Inde, Iran, Irak, Liban, Mexique, Norvège, Arabie saoudite, Siam, Suède, Syrie, Turquie, Venezuela.

*Absents:* Haïti, Libéria.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Le résultat du vote est le suivant: nombre de voix en faveur de la résolution: six; nombre de voix contre: vingt-six; abstentions: vingt et une; membres absents: deux. La résolution n'est pas adoptée.

La résolution que je vais mettre maintenant aux voix est la variante suivante présentée par l'Union soviétique (document A/C.1/177):

*"L'Assemblée générale décide*

"Jue la composition de la commission spéciale sera déterminée d'après le principe qui a servi à déterminer celle du Conseil de sécurité; la commission devra donc comprendre les Etats qui sont membres permanents du Conseil de sécurité, un Etat représentant l'Europe occidentale, un Etat représentant l'Europe orientale, deux Etats représentant l'Amérique latine, un Etat arabe et un Etat représentant l'Extrême-Orient et l'Afrique."

Le vote va porter sur la résolution que je viens de vous lire, et sera effectué par appel nominal. Ceux qui sont en faveur de la résolution sont priés de dire "oui"; ceux qui sont contre, de dire "non".

*Le vote a lieu par appel nominal et donne les résultats suivants:*

*Votent pour:* République socialiste soviétique de Biélorussie, Tchécoslovaquie, Pologne, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques, Yougoslavie.

*Votent contre:* Argentine, Australie, Belgique, Bolivie, Brésil, Chili, Chine, Costa-Rica, Cuba, Equateur, Salvador, Grèce, Guatemala, Honduras, Luxembourg, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, République des Philippines, Union Sud-Africaine, Royaume-Uni, États-Unis d'Amérique, Uruguay.

*Abstentions:* Afghanistan, Canada, Colombia, Denmark, Dominican Republic, Egypt, Ethiopia, France, Iceland, India, Iran, Iraq, Lebanon, Mexico, Norway, Saudi Arabia, Siam, Sweden, Syria, Turkey, Venezuela.

*Absent:* Haiti, Liberia.

The CHAIRMAN: The result of the vote is as follows: in favour of the resolution, six; against the resolution, twenty-six; abstentions, twenty-one; absent, two. The resolution is not carried.

The next resolution to be voted on is the resolution of the representative of Poland (document A/C.1/176), which reads as follows:

*"The General Assembly resolves*

"That the special committee should be composed of eleven members, as follows: the five permanent members of the Security Council, two countries of Latin America, one of the Arab States, one country of Africa, one country of Asia, one country of eastern Europe."

We shall have a roll-call vote on this resolution.

*A roll-call vote was taken, with the following result:*

*Votes for:* Byelorussian Soviet Socialist Republic, Colombia, Czechoslovakia, Poland, Ukrainian Soviet Socialist Republic, Union of Soviet Socialist Republics, Yugoslavia.

*Votes against:* Argentina, Australia, Belgium, Bolivia, Brazil, Chile, China, Costa Rica, Cuba, Ecuador, El Salvador, Greece, Guatemala, Honduras, Luxembourg, Netherlands, New Zealand, Nicaragua, Panama, Paraguay, Peru, Philippine Republic, Union of South Africa, United Kingdom, United States of America, Uruguay.

*Abstentions:* Afghanistan, Canada, Denmark, Dominican Republic, Egypt, Ethiopia, France, Iceland, India, Iran, Iraq, Lebanon, Mexico, Norway, Saudi Arabia, Siam, Sweden, Syria, Turkey, Venezuela.

*Absent:* Haiti, Liberia.

The CHAIRMAN: The result of the vote is as follows: in favour of the resolution, seven; against the resolution, twenty-six; abstentions, twenty; absent, two. The resolution is not carried.

The next resolution is that of the representative of Australia. I shall put it to the Committee as one resolution, since the suggestion I made for dividing it did not seem to have unanimous support. The resolution reads:

*"The General Assembly resolves*

"That the special committee shall consist of eleven members, not including the permanent members of the Security Council."

The vote will be by roll-call.

*A roll-call vote was taken, with the following result:*

*Votes for:* Argentina, Australia, Belgium, Bolivia, Brazil, Costa Rica, El Salvador, Greece,

*S'abstiennent:* Afghanistan, Canada, Colombie, Danemark, République Dominicaine, Egypte, Ethiopie, France, Islande, Inde, Iran, Irak, Liban, Mexique, Norvège, Arabie saoudite, Siam, Suède, Syrie, Turquie, Venezuela.

*Absents:* Haïti, Libéria.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Le résultat du vote est le suivant: nombre de voix en faveur de la résolution: six; nombre de voix contre: vingt-six; abstentions: vingt et une; membres absents: deux. La résolution n'est pas adoptée.

La résolution que je vais mettre maintenant aux voix est celle du représentant de la Pologne (document A/C.1/176); en voici le texte:

*"L'Assemblée générale décide*

"Que la commission spéciale se composera des onze membres suivants: les cinq membres permanents du Conseil de sécurité, deux pays d'Amérique latine, l'un des Etats arabes, un pays d'Afrique, un pays d'Asie, un pays d'Europe orientale."

Le vote va porter sur cette résolution et sera effectué par appel nominal.

*Le vote a lieu par appel nominal et donne les résultats suivants:*

*Votent pour:* République socialiste soviétique de Biélorussie, Colombie, Tchécoslovaquie, Pologne, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques, Yougoslavie.

*Votent contre:* Argentine, Australie, Belgique, Bolivie, Brésil, Chili, Chine, Costa-Rica, Cuba, Équateur, Salvador, Grèce, Guatemala, Honduras, Luxembourg, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, République des Philippines, Union Sud-Africaine, Royaume-Uni, Etats-Unis d'Amérique, Uruguay.

*S'abstiennent:* Afghanistan, Canada, Danemark, République Dominicaine, Egypte, Ethiopie, France, Islande, Inde, Iran, Irak, Liban, Mexique, Norvège, Arabie saoudite, Siam, Suède, Syrie, Turquie, Venezuela.

*Absents:* Haïti, Libéria.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Le résultat du vote est le suivant: nombre de voix en faveur de la résolution: sept; nombre de voix contre: vingt-six; abstentions: vingt; membres absents: deux. La résolution n'est pas adoptée.

La résolution suivante est celle du représentant de l'Australie. Je vous la soumettrai en une seule fois puisque ma proposition tendant à la diviser ne semble pas avoir reçu l'assentiment général. En voici le texte:

*"L'Assemblée générale décide*

"Que la commission spéciale se composera de onze membres, à l'exclusion des membres permanents du Conseil de sécurité."

Le vote sera effectué par appel nominal.

*Le vote a lieu par appel nominal et donne les résultats suivants:*

*Votent pour:* Argentine, Australie, Belgique, Bolivie, Brésil, Costa-Rica, Salvador, Grèce,

Guatemala, India, Philippine Republic, Siam, United States of America.

*Votes against:* Byelorussian Soviet Socialist Republic, Czechoslovakia, Ecuador, Peru, Poland, Ukrainian Soviet Socialist Republic, Union of South Africa, United Kingdom, Union of Soviet Socialist Republics, Venezuela, Yugoslavia.

*Abstentions:* Afghanistan, Canada, Chile, China, Colombia, Cuba, Denmark, Dominican Republic, Egypt, Ethiopia, France, Honduras, Iceland, Iran, Iraq, Lebanon, Luxembourg, Mexico, Netherlands, New Zealand, Nicaragua, Norway, Panama, Paraguay, Saudi Arabia, Sweden, Syria, Turkey, Uruguay.

*Absent:* Haiti, Liberia.

The CHAIRMAN: The result of the vote is as follows: in favour of the resolution, thirteen; against the resolution, eleven; abstentions, twenty-nine; absent, two. The resolution is carried.

Mr. GROMYKO (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): Possibly our rules of procedure are not quite clear, but it seems to me that, if we follow only the letter of the rules of procedure, we may reach the conclusion that the casting of three or even two votes in the Committee would be sufficient for a decision to be taken. I should like to ask how a decision adopted by thirteen delegations out of fifty-five could be considered final. I am raising this question since I consider that results reached by such a method could not be called decisions.

The CHAIRMAN: I am afraid that the rules of procedure on this matter, unless I am advised to the contrary, are quite clear. Rule 108 reads:

"Decisions in the Committees of the General Assembly shall be taken by a majority of the members present and voting."

I take it that under that rule, those voting include only those voting for and against. The resolution therefore was carried.

Mr. GROMYKO (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): I do not know whether it has ever been proved by anybody that members who abstain from voting do not actually take part in the voting. I believe it has never yet been proved that persons who have abstained from voting do not take part in the vote unless they state that they are not taking part in it.

The CHAIRMAN: In my answer to the representative of the Union of Soviet Socialist Republics, I would point out that the use of the word "abstention" in English is another way of saying, "I abstain from voting." So if I abstain from voting, I am not taking part in the voting. I think that the clear interpretation of the meaning of "abstention" must be that you voluntarily withdraw from taking part in the voting.

Sir Alexander CADOGAN (United Kingdom): I remember that a case similar to this arose at the

Guatemala, Inde, République des Philippines, Siam, Etats-Unis d'Amérique.

*Votent contre:* République socialiste soviétique de Biélorussie, Tchécoslovaquie, Equateur, Pérou, Pologne, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union Sud-Africaine, Royaume-Uni, Union des Républiques socialistes soviétiques, Venezuela, Yougoslavie.

*S'abstiennent:* Afghanistan, Canada, Chili, Chine, Colombie, Cuba, Danemark, République Dominicaine, Egypte, Ethiopie, France, Honduras, Islande, Iran, Irak, Liban, Luxembourg, Mexique, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Nicaragua, Norvège, Panama, Paraguay, Arabie saoudite, Suède, Syrie, Turquie, Uruguay.

*Absents:* Haïti, Libéria.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Le résultat du vote est le suivant: nombre de voix en faveur de la résolution: treize; nombre de voix contre: onze; abstentions: vingt-neuf; membres absents: deux. La résolution est adoptée.

M. GROMYKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): Peut-être notre règlement intérieur manque-t-il de clarté, mais il me semble qu'en se bornant à le suivre à la lettre, on pourrait conclure qu'il suffit de trois ou même de deux voix à la Commission pour prendre une décision. Je vous pose la question suivante: peut-on considérer comme définitive une décision qui a été adoptée par treize délégations sur cinquante-cinq? Je vous pose cette question car, à mon avis, un tel résultat ne saurait être appelé une décision.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Le règlement intérieur est très clair sur ce point, à moins que l'on ne me prouve le contraire. L'article 108 dit:

"Les décisions des Commissions de l'Assemblée générale sont prises à la majorité des membres présents et votants."

J'estime que, aux termes de cet article du règlement, les membres votants sont seulement ceux qui prennent position pour ou contre. La résolution est donc adoptée.

M. GROMYKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): Je ne sais si on a jamais réussi à prouver que ceux qui s'abstiennent ne participent pas au vote. Jusqu'à présent, personne, me semble-t-il, n'a pu prouver que ceux qui s'abstiennent ne prennent pas part au vote, à moins qu'ils ne déclarent eux-mêmes qu'ils n'y participent pas.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): En réponse au représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, je ferai remarquer qu'en anglais le terme "abstention" revient à dire: "Je m'abstiens de voter." Si je m'abstiens de voter, je ne prends pas part au vote. Le mot "abstention" me semble devoir signifier clairement que l'on se tient volontairement à l'écart, et que l'on ne participe pas au vote.

Sir Alexander CADOGAN (Royaume-Uni) (*traduit de l'anglais*): Je me souviens qu'un

last session of the General Assembly. The Chairman of the Committee ruled against a decision such as you have given. His ruling was overthrown by a more or less unanimous vote of the Committee.

The CHAIRMAN: My ruling is that the vote has taken place and the resolution has been carried by thirteen votes to eleven, with twenty-nine abstentions.

Mr. ENTEZAM (Iran) (*translated from French*): Mr. Gromyko should know this better than anyone else, because he took part in all the work from Dumbarton Oaks and San Francisco to the Executive Committee and the Preparatory Commission. The decision just taken is the one that has always prevailed. According to the Charter, whenever reference is made to members present and voting, the delegations which have abstained are considered as absent. That is the practice we have always followed, even before our rules of procedure were drawn up, and we have continued to follow it since their establishment. The delegations which abstained from voting were always counted as absent. Consequently, the majority of votes was made up, for example, of the votes "for", of the members present, the votes "against" having been taken into consideration.

In the Committees of the General Assembly, a simple majority is sufficient. In the Assembly itself, for important questions, the number of votes "for" must always be double the number of votes "against".

The CHAIRMAN: We will consider the discussion on this particular point closed.

Mr. GROMYKO (Union of Soviet Socialist Republics): I wish just to say that we may sometimes find ourselves in situations where we have to take at least common sense into account.

Mr. PAPANEK (Czechoslovakia): I consider this vote as a direct result of the great Powers' desire to withdraw from responsibility in this very important question. Others—more than half of the members of the Committee—are also shrinking from their responsibility. I think that should be stated here.

The CHAIRMAN: The representative of Czechoslovakia has already stated his interpretation of the procedure we have just followed.

We now have our Committee. At least, we have agreed that the Committee should consist of eleven members, excluding the permanent members of the Security Council. There remains for the Committee the task of deciding which those eleven members shall be. I am not quite sure what procedure we ought to follow in that respect.

cas semblable s'était déjà présenté au cours de la dernière session de l'Assemblée générale. Le Président de la Commission s'était prononcé contre une décision comme celle que vous venez de prendre. La Commission avait repoussé sa décision par un vote à peu près unanime.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Ma décision est que le vote a eu lieu et que la résolution a été adoptée par treize voix contre onze, avec vingt-neuf abstentions.

M. ENTEZAM (Iran): M. Gromyko doit le savoir mieux que personne puisqu'il a participé, depuis Dumbarton Oaks et San-Francisco, aux travaux du Comité exécutif et de la Commission préparatoire. Parlant, c'est la décision qui vient d'être prise qui a prévalu. D'après la Charte, quand on parle des membres présents et votants, on considère comme absentes les délégations qui se sont abstenu. C'est la pratique que nous avons toujours appliquée, même avant que notre règlement intérieur n'ait été rédigé. Nous avons continué à appliquer cette pratique après la rédaction de notre règlement intérieur. Les délégations qui s'abstenaient de voter ont toujours été comptées comme des délégations absentes. Par conséquent, la majorité des voix était constituée par les membres présents qui votaient, par exemple, "pour", les voix des membres qui avaient voté "contre" étant prises en considération.

Dans les Commissions de l'Assemblée générale, la majorité simple suffit. A l'Assemblée elle-même, pour les questions importantes, le nombre des voix "pour" doit être double du nombre des voix "contre".

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Nous allons considérer que la discussion sur ce point particulier est close.

M. GROMYKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit de l'anglais*): Je me bornerai à dire qu'il pourra nous arriver parfois de nous trouver dans des situations où il nous faudra au moins faire appel au bon sens.

M. PAPANEK (Tchécoslovaquie) (*traduit de l'anglais*): Je considère que ce vote résulte directement du désir des grandes Puissances de se dégager des responsabilités dans cette très importante question. D'autres membres — et ils constituent plus de la moitié de la Commission — se dégagent également de leurs responsabilités. Je pense qu'il convient de le dire ici.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Le représentant de la Tchécoslovaquie nous a déjà exposé son point de vue sur la méthode que nous venons de suivre.

Nous avons maintenant notre Commission. Tout au moins, nous sommes convenus que la Commission doit se composer de onze membres, à l'exclusion des membres permanents du Conseil de sécurité. Il reste à la Commission de décider quels seront ces onze membres. J'hésite sur la méthode à suivre à cet égard.

We have a proposal before the the Committee from the delegation of the United States, naming seven Governments (document A/C.1/150). We have an amendment by the delegation of Chile, adding two further Governments to those seven (document A/C.1/175). But that does not solve our problem of electing eleven members to the Committee.

**Mr. GONZÁLEZ FERNÁNDEZ** (Colombia): Notwithstanding the fact that two proposals—the second proposal of the Union of Soviet Socialist Republics, and the Polish proposal—have been defeated very heavily, I think we might take them as a basis for discussion. Of course, the five permanent members have been ruled out, but then you have the proposal to include two countries from Latin America. That proposal could be taken as a basis for discussion if you cannot find a better one.

**The CHAIRMAN:** I have no better one. I should be glad to have some guidance from the Committee as to how we should proceed. I do not know whether the Committee wishes to proceed in full committee, to discuss the names of members, or whether it would like to set up a small sub-committee which might submit to the full Committee, in about an hour's time, a list of eleven members.

**Mr. AUSTIN** (United States of America): I feel some responsibility about this matter, since the proposal before the Committee is the resolution offered by the United States. I have tried throughout the study of this matter to avoid putting the United States in the position of being charged with coercing or unduly influencing the trend of decision in this Committee, and I do not want to assume such a position in making the suggestion I have to make.

However, the seven States named in the resolution before us were selected on principle, and to the extent that seven States can do so, they do represent a broad geographical distribution. I think that theory ought to be followed in adding the four other States. I make a very broad suggestion and leave to the members from the areas concerned the task of selecting and nominating their own candidates. I think there should be States which represent the South Pacific—which is not in the group I have already placed before you—Asia, one more eastern European State and one more Latin American State.

I make that suggestion. I do not know whether Member States from these regions are prepared to nominate their States or not. We have before us one suggestion that apparently takes care of two States. It is the proposal by the delegation of Chile. I do not wish to interfere in the affairs of Chile, but I see this before us.

La délégation des Etats-Unis a déposé devant la Commission une proposition désignant sept Gouvernements (document A/C.1/150). La délégation du Chili a présenté un amendement ajoutant deux autres noms (document A/C.1/175). Mais cela ne résout pas notre problème, qui est d'élire les onze membres de la Commission.

**M. GONZÁLEZ FERNÁNDEZ** (Colombie) (*traduit de l'anglais*): Bien que les deux propositions — la seconde proposition de l'Union des Républiques socialistes soviétiques et celle de la Pologne — aient été repoussées à une très forte majorité, elles pourraient, je pense, servir de base à notre discussion. Certes, les cinq membres permanents ont été exclus, mais il reste encore la proposition d'inclure deux pays de l'Amérique latine. Cette proposition pourrait être prise, faute de mieux, comme base de notre discussion.

**Le PRÉSIDENT** (*traduit de l'anglais*): Je n'en vois pas de meilleure. Je serais heureux que la Commission m'indique la méthode que nous devrions suivre. Je ne sais si la Commission désire passer à la discussion sur le nom des membres en réunion plénière, ou si elle ne préfère pas instituer une petite sous-commission qui pourrait lui soumettre, dans une heure environ, une liste de onze membres.

**M. AUSTIN** (Etats-Unis d'Amérique) (*traduit de l'anglais*): Je me sens quelque responsabilité à cet égard, puisque la proposition qui est devant vous a été présentée par les Etats-Unis. Tant que la question a été à l'étude, je me suis efforcé de ne pas exposer les Etats-Unis à se voir accusés de tenter de forcer la main ou d'exercer une pression abusive sur l'orientation que la Commission pouvait prendre dans sa recherche d'une décision. C'est ce que je voudrais encore éviter dans la déclaration que je vais vous faire.

Les sept Etats cités dans la résolution que vous avez sous les yeux ont été choisis sur la base d'un principe et représentent — dans la mesure où sept Etats peuvent le faire — une large répartition géographique; j'estime que la théorie doit être respectée et qu'il nous faut, pour cela, nommer les quatre autres Etats. Je fais là une suggestion d'ordre tout à fait général, et je laisse aux membres appartenant aux régions intéressées le soin de choisir et de désigner leurs propres candidats. Je pense qu'il devrait y avoir des Etats représentant le sud du Pacifique — qui ne figure pas dans le groupe que je vous ai déjà proposé — l'Asie, un autre Etat de l'Europe orientale et un autre Etat de l'Amérique latine.

Telle est ma proposition. Je ne sais si les Etats Membres appartenant à ces régions sont prêts à désigner les Etats de leur choix. Nous avons sous les yeux une proposition qui, apparemment, règle la question pour deux Etats: c'est celle qui est présentée par la délégation du Chili. Je ne veux pas intervenir dans les affaires du Chili, mais je vois cette possibilité qui s'offre à nous.

The CHAIRMAN: In connexion with resolutions which have previously been submitted, we have already before us the names of nine States. If there were two additional nominations, we might use the resulting list of eleven as a basis for discussion, and even possibly as a basis for our ultimate decision. But until we get eleven names, we cannot very well discuss the nine. I do not know whether the Committee would like to adjourn for fifteen minutes to think this over, or whether two names could be submitted now to make eleven, upon which we could perhaps decide.

Mr. MARTINEZ-LACAYO (Nicaragua) (*translated from Spanish*): Mr. Chairman, we have already agreed upon seven States: Canada, Czechoslovakia, Iran, the Netherlands, Peru, Sweden and Uruguay. I beg to suggest that the other four be elected by secret ballot.

The CHAIRMAN: Is it the intent of that suggestion that we take the seven here and ballot secretly on the four?

Mr. MARTINEZ-LACAYO (Nicaragua) (*translated from Spanish*): I propose that the voting for the election of the four remaining members required to make up the eleven should be secret.

The CHAIRMAN: Does that procedure commend itself to the Committee?

Mr. GROMYKO (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): I feel that this proposal is contradictory. On the one hand, it is proposed to vote for certain countries by secret ballot while, on the other hand, that procedure is not to be followed for other countries. This is a most contradictory proposal. Countries should not be divided into two groups. How can one allow some countries to be elected by a secret ballot while others are to be put to an open vote? Such a procedure is wrong.

In addition, I would like to put a question to the chairman and, possibly, to the Secretary-General. What procedure is laid down, in this respect, for the election of auxiliary organs? How would the election be held?

The CHAIRMAN: I shall let the Secretary-General reply to that.

Mr. LIE, Secretary-General, Sometimes the Committees take a secret ballot and sometimes they do not. It is for the Committee to decide. A secret ballot is only laid down in the rules of procedure for important elections in the General Assembly; but the Committees are free to choose their own way of holding an election.

Mr. ENTEZAM (Iran) (*translated from French*): This time I agree with Mr. Gromyko that we cannot make any distinction. If we wish

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Les résolutions qui nous ont été précédemment soumises nous fournissent déjà les noms de neuf Etats. Si on nous en proposait encore deux, la liste de onze Etats que l'on obtiendrait ainsi pourrait servir de base à notre discussion et même, éventuellement, à notre décision finale. Mais, tant que nous n'aurons pas onze noms, il nous sera difficile de faire utilement porter la discussion sur les neuf premiers. La Commission voudrait-elle suspendre la séance pendant une quinzaine de minutes pour réfléchir à cette question, ou est-elle en mesure de proposer tout de suite deux noms supplémentaires afin de prendre une décision sur une liste de onze membres?

M. MARTINEZ-LACAYO (Nicaragua) (*traduit de l'espagnol*): Monsieur le Président, nous nous sommes déjà mis d'accord sur sept Etats: le Canada, la Tchécoslovaquie, l'Iran, les Pays-Bas, le Pérou, la Suède et l'Uruguay. Je me permets de proposer que l'on élise les quatre pays restants au scrutin secret.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Entendez-vous par là que nous devons adopter d'emblée ces sept membres et élire les quatre autres au scrutin secret?

M. MARTINEZ-LACAYO (Nicaragua) (*traduit de l'espagnol*): Je propose que l'élection des quatre pays restant à élire pour compléter la liste des onze ait lieu au scrutin secret.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): La Commission approuve-t-elle cette procédure?

M. GROMYKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): Il me semble que cette proposition est contradictoire. D'une part, on propose que le vote soit secret pour nommer certains pays et qu'il ne le soit pas pour en désigner d'autres. C'est là une proposition fort contradictoire. On ne doit pas diviser les pays en deux catégories. Comment peut-on admettre que certains pays soient désignés au scrutin secret, et d'autres par un vote public? Une telle procédure est irrégulière.

D'autre part, je voudrais poser la question suivante au Président et peut-être même au Secrétaire général: quelle est la procédure prévue à cet égard, lorsqu'il s'agit d'élire un organe subsidiaire? Quel est le mode de votation applicable?

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Je laisserai M. le Secrétaire général vous répondre.

Mr. LIE, Secrétaire général, (*traduit de l'anglais*): Cela dépend, il arrive que les Commissions aient ou n'aient pas recours au scrutin secret. C'est aux Commissions d'en décider. Le règlement intérieur prescrit le scrutin secret uniquement dans les élections importantes à l'Assemblée générale; les Commissions sont libres de choisir leur mode de votation.

M. ENTEZAM (Iran): Cette fois-ci, je suis d'accord avec M. Gromyko pour dire que nous ne pouvons pas faire de distinctions. Si nous

to vote by secret ballot, all the eleven countries must be elected in the same way. We cannot make a distinction and choose seven countries by open vote and the other four by secret ballot. I am making this proposal, even though my country is included in the first seven, because I consider that the method proposed to us would constitute an act of discrimination.

In the rules of procedure, as far as I remember, voting by secret ballot is stipulated only for the election of an individual to a particular office; in other cases the Committee is free to choose its own procedure.

Mr. PAPANEK (Czechoslovakia) : I wished to make the same proposal as the representative of Iran, and I support his point.

Colonel HODGSON (Australia) : I also wish to support the last speakers. I do not see how we can say that because one list has seven names we can accept it without question. I understand from the representative of the United States that the countries were chosen on a proper geographical basis. I look at that list and see that there are six members from Europe and America and one Arab State, whereas the rest of the world is eliminated.

I do not suggest for one moment that that is a correct and proper geographical basis. The opinion of my delegation is that the whole list should be chosen by secret ballot. As it will take us some time to make up our mind—we have not thought seriously at all about this question—I think we might well adjourn this meeting now until tomorrow morning.

Mr. GONZÁLEZ FERNÁNDEZ (Colombia) : I think your suggestion of a short recess was very constructive. I also think that we have to decide two questions. The first one concerns the geographical distribution of the eleven members of the Committee. That is one question with which we have to deal. The representative of the United States has suggested four additional members who would represent the parts of the globe which are not included in his proposal.

Once we have agreed on the geographical distribution of the eleven members as a whole, taking as a basis the seven proposed by the United States and adding four, we could then study among ourselves with other delegations from those different regions, which States could be candidates. I have absolutely no objection to the candidates from Latin America, and I shall vote for them. But I think that there are two different questions, the first of which is to ascertain the composition of the Committee as far as geographical distribution is concerned. Once we have agreed on that, we could adjourn until tomorrow; that is up to the Chair or the Committee to decide. The second question is to vote,

voulons procéder à un vote au scrutin secret, il faut que les onze pays soient élus de la même façon. Il ne nous est pas possible de faire une distinction et de choisir sept pays par un vote au scrutin ouvert et quatre autres au scrutin secret. Je fais cette proposition, alors même que mon pays figure parmi les sept premiers, parce que la méthode qui nous est proposée constituerait une inégalité de traitement.

Pour autant que je m'en souvienne, le règlement intérieur ne prévoit le vote au scrutin secret que pour les élections à certaines fonctions; dans les autres cas, la Commission est libre de choisir sa procédure.

M. PAPANEK (Tchécoslovaquie) (*traduit de l'anglais*) : Je voulais exprimer la même idée que le représentant de l'Iran, et je soutiens donc sa manière de voir.

Le colonel HODGSON (Australie) (*traduit de l'anglais*) : Je désire également appuyer le point de vue des derniers orateurs. Je ne comprends pas que l'on puisse dire que, parce qu'une liste comprend sept noms, on puisse l'accepter sans discussion. Le représentant des Etats-Unis a laissé entendre que les pays avaient été choisis sur la base d'une répartition géographique satisfaisante. Je regarde cette liste et je vois qu'elle comprend six membres appartenant à l'Europe et à l'Amérique, ainsi qu'un Etat arabe, et qu'elle élimine tout le reste du monde.

Je ne prétends nullement que le principe géographique ait été, dans ce cas, appliqué d'une manière correcte et satisfaisante. Ma délégation estime que la liste tout entière devrait être élue au scrutin secret. Comme il nous faudra du temps pour arrêter notre choix — nous n'avons pas encore sérieusement réfléchi à cette question — je propose d'ajourner la séance jusqu'à demain matin.

M. GONZÁLEZ FERNÁNDEZ (Colombie) (*traduit de l'anglais*) : Je pense que cette proposition d'ajourner la séance pour un temps assez court est fort utile. Je considère également que nous avons à nous prononcer sur deux questions. La première a trait à la répartition géographique des onze membres de la commission. Le représentant des Etats-Unis a proposé d'ajouter quatre membres représentant les parties du globe qui n'étaient pas citées dans son projet.

Une fois que nous nous serons mis d'accord sur la répartition géographique de l'ensemble des onze membres, en prenant comme point de départ les sept membres proposés par les Etats-Unis et en leur en ajoutant quatre autres, nous pourrons étudier entre nous et avec les autres délégations de ces diverses régions, la question de savoir quels Etats pourront être candidats. Je n'ai absolument aucune objection à la candidature des Etats de l'Amérique latine, et je voterai en leur faveur. Mais j'estime qu'il y a là deux questions distinctes: la première est de préciser la composition de la Commission sur la base de la répartition géographique. L'accord sur ce point étant obtenu, nous pourrions ajourner la

then, for the different countries to fill those eleven places.

Sir Alexander CADOGAN (United Kingdom) : I only wish to say that we must be quite clear what we mean if we say we are going to vote first on geographical distribution. The representative of Colombia first referred to the proposal made by the representative of the United States, who indicated that geographical distribution of the four additional members might be required. We must not vote on that, because we do not know that the other seven will be elected; that would upset the whole election.

We first have to decide, if that is the principle we are going to adopt, the geographical distribution of all eleven members.

The CHAIRMAN : I would like to make a concrete proposal that the Committee agree that the eleven be chosen on a basis of equitable geographical distribution, that the Committee recess for fifteen minutes, and when it reconvenes, that it should vote by secret ballot choosing the eleven States to be members of the Committee of Inquiry.

Mr. GROMYKO (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*) : I would like to draw the Committee's attention to the following. In the election of a committee, we should make sure that a number of factors are taken into consideration, including the geographical factor. We should see, moreover, that certain accessory considerations do not influence too greatly the election of the members of the Committee.

As regards the geographical factor—a factor which has a somewhat representative character—I do not think it would be difficult; in fact, I would say it would be easier to reach agreement by discussing the matter rather than by making the necessary marks on our voting papers. We can reach agreement more easily by proceeding to a discussion of the appropriate distribution of seats in the committee of inquiry, if it is really our purpose to find the true solution of the question of the representative character of that committee.

I cannot see why the delegates should not frankly and sincerely exchange views, if not in respect of specific countries—although I feel that there could be no objection to that—in any case, from the point of view of taking geographical and certain other factors into account in setting up the committee. I feel that we should find it easier to talk about the matter and understand each other during the debate if we were to discuss the question directly and frankly.

séance jusqu'à demain; il appartiendrait au Président ou à la Commission d'en décider. La deuxième question est de passer alors au vote pour désigner les divers pays qui devront occuper les onze sièges.

Sir Alexander CADOGAN (Royaume-Uni) (*traduit de l'anglais*) : Je désire simplement faire observer que nous devons bien nous rendre compte de ce que signifie notre intention de voter d'abord sur la question de la répartition géographique. Le représentant de la Colombie a d'abord fait allusion à la proposition du représentant des Etats-Unis, qui avait signalé que l'adjonction des quatre membres supplémentaires devait être conforme au principe de la répartition géographique. Nous ne devons pas voter sur ce point, car nous ignorons si les sept autres pays seront élus; ce fait pourrait bouleverser toute l'élection.

Nous devons d'abord prendre une décision, si tel est le principe que nous voulons suivre, sur la question de la répartition géographique de l'ensemble des onze membres.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*) : Je voudrais faire une proposition positive: la Commission pourrait convenir que les onze membres seront choisis conformément à une répartition géographique équitable; puis, elle suspendrait la séance pour une quinzaine de minutes et, à la reprise, voterait au scrutin secret pour désigner les onze Etats qui doivent être membres de la Commission d'enquête.

M. GROMYKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*) : Je veux attirer l'attention de la Commission sur le point suivant. En désignant les membres de la Commission d'enquête, nous devons malgré tout faire en sorte qu'un certain nombre de facteurs, y compris le facteur géographique, soient pris en considération. Nous devons veiller d'autre part à ce que des considérations d'importance secondaire n'influent pas trop sur l'élection des membres de la commission.

Pour ce qui est du facteur géographique — et c'est là un élément ayant en quelque sorte un caractère représentatif — il ne serait pas difficile, je dirais même qu'il serait plus facile, de nous entendre par un échange de vues plutôt que par l'indication des signes appropriés sur les bulletins de vote. C'est en procédant à une discussion sur la répartition la plus appropriée des sièges au sein de la commission d'enquête que nous arriverons le plus facilement à nous entendre, si l'on se propose toutefois, naturellement, de parvenir à résoudre comme il convient la question du caractère représentatif de cette commission.

Je ne vois pas pourquoi les représentants ne pourraient pas procéder à un échange de vues franc et sincère, portant sinon sur des pays déterminés — bien que rien ne s'oppose à ce qu'on le fasse — mais, du moins, sur la prise en considération des facteurs géographiques et autres lors de la constitution de la commission. Il me semble qu'il nous serait plus facile d'échanger nos vues et de nous comprendre les uns les autres durant la discussion, si nous examinions cette question avec franchise et sincérité.

Mr. PALZA (Bolivia) (*translated from Spanish*): It is, I understand, more or less generally agreed that the United States proposal, which contains seven names, is adopted; but as far as I know, it has not yet been put to the vote. So, to save time, we could and should vote first on that proposal and the seven names contained therein.

Since there is also a Chilean proposal, which adds two more names, we should then proceed immediately to vote on those two names and after that we should only have two others on which to reach agreement during the recess.

I therefore move that we should vote on the United States proposal and then on the Chilean proposal.

Mr. AUSTIN (United States of America): I concur with the remarks made by my colleague from Bolivia. It is very important for us to make a good record here.

I also strongly hold the opinion expressed by the Scandinavian countries a short time ago that this matter is so important that we should reach as nearly unanimous agreement as possible. I greatly appreciated their intention to abstain in order that the largest measure of agreement might be attained, here in this Committee. That certainly was a high purpose.

Would we not be giving a wrong impression of our conduct here, if we were now to revert to the practice of having a secret ballot? Would we not cast reflection upon the abstentions that were made in good faith and for good purpose? Would not the world pause to consider whether those abstentions did not have a hidden meaning of a kind which would not be to the United Nations' advantage?

I am satisfied that the abstentions were made in good faith and for a high and noble purpose: namely, to ascertain the feeling of this Committee in order that we might get together. I do not think we can get together by going out into the corridors running around trying to reach each member and talking things over outside. We will get farther apart that way. I agree with the representative of the Soviet Union that the nature of this body and of this undertaking requires open discussion before the whole world, and we are more likely to arrive at a large majority by that method than if we were to leave this room and go outside into the smoke-filled rooms in order to try to trade or play little politics or anything of that kind.

Our purpose is too lofty to have it clouded by any conduct that would be misleading. We have a great duty to perform here, and we can perform it in the open before the whole world better than we can out in the corridors.

M. PALZA (Bolivie) (*traduit de l'espagnol*): Si je comprends bien, il existe un accord à peu près général pour adopter la proposition des Etats-Unis, qui contient sept noms. Mais, pour autant que je sache, cette proposition n'a pas encore été mise aux voix. Nous pourrions et nous devrions donc, pour gagner du temps, passer au vote sur cette proposition et sur les sept noms qui y sont contenus.

D'autre part, comme il existe une proposition du Chili qui ajoute deux autres noms, nous devrions mettre immédiatement ces deux noms aux voix, et, ensuite, il ne resterait plus que deux autres noms sur lesquels nous aurions à nous mettre d'accord pendant la suspension de séance.

Je propose donc que l'on mette aux voix d'abord la proposition des Etats-Unis et ensuite la proposition du Chili.

M. AUSTIN (Etats-Unis d'Amérique) (*traduit de l'anglais*): Je me range aux observations de notre collègue le représentant de la Bolivie. Il importe beaucoup d'agir judicieusement en cette matière.

Je partage aussi entièrement l'opinion exprimée, il y a peu de temps, par les délégations scandinaves, que cette question est d'une telle importance que nous devrions nous efforcer de parvenir à un accord aussi voisin de l'unanimité que possible. J'ai apprécié à sa juste valeur leur intention de s'abstenir afin de permettre d'obtenir, au sein de cette Commission, l'accord le plus complet possible. Le but qu'ils se proposaient était certainement très élevé.

Ne risquerions-nous pas de donner une fausse impression de notre conduite si nous revenions maintenant à la pratique du scrutin secret? Ne jettions-nous pas une fausse lumière sur des abstentions dictées par la bonne foi et par de bons motifs? Le monde ne se demanderait-il pas si ces abstentions avaient un sens caché qui ne fût pas à l'avantage des Nations Unies?

Je suis convaincu que ces abstentions ont été décidées en toute bonne foi et pour le motif élevé et noble de s'assurer des sentiments de cette Commission afin de réaliser l'accord parmi nous. Je ne crois pas que nous puissions nous entendre en allant dans les couloirs courir après chaque membre pour lui parler en particulier. Ce procédé ne fera que nous diviser davantage. Je pense avec le représentant de l'Union soviétique que la nature de cet organisme et de la tâche que nous entreprenons appelle une discussion ouverte à la face du monde; nous avons plus de chances de parvenir à une large majorité par cette méthode qu'en sortant d'ici pour aller dans des salles enfumées et nous y livrer à des marchandages ou y faire de la petite politique ou d'autres choses de ce genre.

Notre but est trop élevé pour que nous le laissions cacher par une conduite équivoque. Nous avons ici une grande tâche à accomplir, et nous pouvons le faire au grand jour, devant le monde entier, bien mieux que dans les couloirs.

Is it not according to all our methods of procedure to take a resolution offered by a State and vote for or against it? Why shy at a practice we have always followed? Why should we dodge now? Here is a resolution proposing seven of these States. The criticism that it is an unfair distribution does not hold good. You cannot forget that there are twenty republics in Latin America. Latin America is not overweighted here. If anything, Latin America is underweighted.

In my suggestion I indicated that we should like to broaden this distribution to include the South Pacific, Asia, another country in eastern Europe and another in Latin America. If that does not seem to be a good distribution, just tell us why it is not. How would you improve it? You have many States in each of those areas which can be selected. We ought to be able to select them here and now. We have already before us the suggestion relating to Latin America and eastern Europe. There remain only the South Pacific and Asia. We ought to be able to find the other two countries here, in the open. I hope we will not adopt a course which will take us out of this room, out of sight, and will involve a kind of campaigning unworthy of the United Nations.

I think we ought to proceed to vote upon the proposals made by the United States and then upon those made by Chile.

The CHAIRMAN: The proposal has been made by the representative of Bolivia, and it has been supported by the representative of the United States, that we proceed now to vote on nine of the eleven names, and then fill the remaining two places after we have voted on the nine that are now before us. Does the Committee agree with that? If so, we can proceed to vote on those nine names.

No objection was indicated.

The CHAIRMAN: The following are the names of the nine States proposed as members of the Special Committee of Inquiry, and on which we are now about to vote: Canada, Czechoslovakia, Guatemala, Iran, the Netherlands, Peru, Sweden, Uruguay and Yugoslavia.

A vote was taken by a show of hands.

The CHAIRMAN: The result of the voting is as follows: thirty-five in favour, four against, and thirteen abstentions. The nine States whose names I read out have been elected by the Committee as members of the committee of inquiry.

Mr. ANDREWS (Union of South Africa): Am I in order in making a proposal relative to at least one of the remaining nominations?

The CHAIRMAN: Either one or two.

N'est-il pas conforme à toute notre procédure de prendre une résolution présentée par un Etat et de se prononcer pour ou contre elle? Pourquoi nous dérober devant une pratique que nous avons toujours suivie? Pourquoi l'espionnons-nous maintenant? Nous avons là une résolution qui propose sept Etats. La critique suivant laquelle ils n'ont pas été répartis équitablement est mal fondée. Il ne faut pas oublier que l'Amérique latine comprend vingt républiques. L'Amérique latine n'est pas favorisée sur cette liste; elle y serait, au contraire, plutôt défavorisée.

Dans ma proposition, j'ai indiqué que nous aimions étendre notre choix au sud du Pacifique, à l'Asie, à un autre pays de l'Europe orientale et à un autre de l'Amérique latine. Si l'on estime que ce n'est pas une bonne répartition, qu'on nous dise pourquoi. Comment pourraient-on l'améliorer? On peut choisir de nombreux Etats dans chacune de ces régions. Nous devrions pouvoir le faire ici même et dès maintenant. Nous avons déjà devant nous la proposition relative à l'Amérique latine et à l'Europe orientale. Restent le sud du Pacifique et l'Asie. Nous devrions pouvoir trouver ici, et en discussion publique, les deux autres pays nécessaires. J'espère que notre ligne de conduite ne consistera pas à sortir de cette salle et à nous livrer, à l'abri des regards, à une campagne de couloirs indigne des Nations Unies.

Je pense que nous devons passer au vote sur la proposition des Etats-Unis, et ensuite sur celle du Chili.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Le représentant de la Bolivie, appuyé par celui des Etats-Unis, a proposé de mettre aux voix neuf noms sur onze et de pourvoir ensuite aux deux places restantes. La Commission est-elle d'accord à ce sujet? S'il en est ainsi, nous pouvons passer au vote.

*Il n'y a pas d'objections.*

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Voici les noms des neuf Etats proposés pour siéger à la Commission spéciale d'enquête, et que nous allons mettre maintenant aux voix: Canada, Tchécoslovaquie, Guatemala, Iran, Pays-Bas, Pérou, Suède, Uruguay et Yougoslavie.

*Le vote a lieu à main levée.*

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Le résultat du vote est le suivant: vingt-cinq voix pour, quatre contre et treize abstentions. Les neuf Etats dont je viens de lire les noms sont élus par la Commission pour siéger à la commission d'enquête.

M. ANDREWS (Union Sud-Africaine) (*traduit de l'anglais*): Puis-je présenter une proposition se rapportant au moins à l'une des deux places restantes?

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Soit à l'une, soit aux deux.

Mr. ANDREWS (Union of South Africa): I would propose to confine myself to one.

The South African delegation has pleasure in nominating Australia as the representative from the South Pacific.

Mr. ENTEZAM (Iran) (*translated from French*): I have the honour to propose India for the eleventh seat.

Mr. HSIA (China): I am rather embarrassed, as I had intended to propose the Philippine Republic as the eleventh member. As I had made up my mind, I think I had better propose it.

Mr. DE KAUFFMAN (Denmark): I had also asked to speak. I had made up my mind to nominate Siam. I should like to follow the example of my Chinese colleague and make my proposal.

The CHAIRMAN: The following countries have been nominated: Australia, India, the Philippine Republic, and Siam.

If there are no further nominations we shall proceed to vote by secret ballot to elect two countries from these four names.

Sir Alexander CADOGAN (United Kingdom): To keep the regional distribution, I suppose you would separate, would you not, those from the South Pacific and those from Asia?

The CHAIRMAN: It has been suggested that in order to observe the principle of regional distribution, these names should be kept in categories. I take it you mean that there would be two categories, one for the South Pacific and one for Asia.

Mr. GROMYKO (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): I should like to draw your attention to the following. If this proposal is accepted, will it not arouse some doubt as to the correct selection of the members of the Committee, even if only from the point of view of the geographical factor?

The CHAIRMAN: I do not know what doubts there would be in the minds of anyone, but I would point out that the geographical principle has been fairly well observed in the choice of nine countries; providing two more were chosen, one from the South Pacific and one from Asia, I think the world-wide principle of geographical distribution would have been observed.

Mr. GONZÁLEZ FERNÁNDEZ (Colombia): I want to point out that since we voted for a block of nine by show of hands, I do not see any reason why we should cast a secret ballot for the remainder. We voted for a block of nine publicly. We should vote for the rest by show of hands.

M. ANDREWS (Union Sud-Africaine) (*traduit de l'anglais*): Mon intention est de me limiter à l'une de celles-ci.

La délégation sud-africaine se fait un plaisir de proposer l'Australie comme représentant du sud du Pacifique.

M. ENTEZAM (Iran): J'ai l'honneur de proposer l'Inde comme pays devant occuper la onzième place.

M. HSIA (Chine) (*traduit de l'anglais*): Je suis quelque peu embarrassé, car mon intention était de proposer comme onzième membre la République des Philippines. Mon opinion étant arrêtée, je crois préférable de faire cette proposition.

M. DE KAUFFMAN (Danemark) (*traduit de l'anglais*): J'avais également demandé la parole. Mon intention était de désigner le Siam. Je désire suivre l'exemple de mon collègue chinois et faire ma proposition.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Les pays suivants ont été proposés: l'Australie, l'Inde, la République des Philippines et le Siam.

S'il n'y a pas d'autres propositions, nous allons voter au scrutin secret pour désigner deux pays sur les quatre qui vous ont été présentés.

Sir Alexander CADOGAN (Royaume-Uni) (*traduit de l'anglais*): Pour respecter le principe de la répartition géographique, ne croyez-vous pas qu'il faudrait séparer les pays appartenant au sud du Pacifique de ceux de l'Asie?

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Il est proposé, afin de respecter le principe de la répartition géographique, de répartir ces noms en catégories. Si je comprends bien, il y aurait deux catégories, l'une pour le sud du Pacifique et l'autre pour l'Asie.

M. GROMYKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): Je désire attirer votre attention sur le point suivant. Si cette proposition était adoptée, ne pourrait-il se faire que des doutes se manifestent, ne serait-ce que du point de vue du facteur géographique, sur la correction du choix que nous aurions fait?

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Je ne sais si quelqu'un pourrait éprouver un doute, mais je voudrais faire observer que le principe géographique a été fort bien observé dans le cas des neuf pays. Pourvu qu'on en choisisse encore deux, l'un dans le sud du Pacifique et l'autre en Asie, le principe de la répartition géographique à l'échelle mondiale aura été tout à fait respecté.

M. GONZÁLEZ FERNÁNDEZ (Colombie) (*traduit de l'anglais*): Je tiens à faire observer que, puisque nous avons voté à main levée sur une liste de neuf noms, il n'y a aucune raison de voter au scrutin secret sur les noms qui restent. Nous avons voté au scrutin public pour un groupe de neuf; nous devrions voter à main levée sur les dernières nominations.

The CHAIRMAN: I am getting a little confused. We voted for nine in block when there were only nine to be chosen. How can we raise our hands for four when there are only two to be chosen? If, however, the Committee agrees that this list be divided on the basis of geographical distribution, one from the South Pacific and three from Asia, the problem becomes a little simpler. However, it is not for me to decide that. If there is a motion made to that effect, we can vote on it.

Mr. AUSTIN (United States of America): I move that we vote separately on the South Pacific area, and that we vote now.

The CHAIRMAN: It has been moved that we vote separately on the South Pacific area, and that we vote now in respect of one member from that area. Is that agreeable to the Committee? If that is agreeable, we have only one nomination from the South Pacific.

Mr. HSIA (China): I just want to ask a geographical question. Do you place the Philippines in Asia or in the South Pacific?

The CHAIRMAN: I would ask the representative of the Philippines where he comes from.

General ROMULO (Philippine Republic): From both.

The CHAIRMAN: Might I ask the representative of the Philippines in which area he would like to stand for this election?

General ROMULO (Philippine Republic): For convenience, we stand, I think, in the South Pacific group.

The CHAIRMAN: We now have two nominations from the South Pacific area—Australia and the Philippines—and two nominations from the Asiatic area—India and Siam.

Mr. HSIA (China): May I make a suggestion? It might save a certain amount of trouble if, for this particular occasion, we were to consider the South Pacific and Asia as one family, and choose the two countries out of the four represented which will receive the greatest number of votes. I do not think there is any particular theory or philosophy about this.

The CHAIRMAN: We have two proposals, and I think we must decide upon them. It has been proposed that we divide these nominations into

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Je suis mal votre pensée. Nous avons mis aux voix une liste de neuf pays, lorsqu'il n'y en avait que neuf à choisir. Comment pourrions-nous voter à main levée sur quatre noms quand nous n'en avons que deux à choisir? Toutefois, si la Commission est d'accord pour répartir les noms de la liste conformément à la répartition géographique, soit un pour le sud du Pacifique et trois pour l'Asie, le problème devient un peu plus simple. Il ne m'appartient cependant pas d'en décider. Si quelqu'un désire présenter une motion à cet effet, nous pourrons la mettre aux voix.

M. AUSTIN (Etats-Unis d'Amérique) (*traduit de l'anglais*): Je présente une motion tendant à ce que la région du sud du Pacifique fasse l'objet d'un vote distinct, et cela séance tenante.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Il a été proposé que la Commission procède à un vote distinct sur la région du sud du Pacifique et mette immédiatement aux voix la nomination d'un membre appartenant à cette région. La Commission est-elle d'accord? S'il en est ainsi, nous n'aurons qu'une candidature pour le sud du Pacifique.

M. HSIA (Chine) (*traduit de l'anglais*): Je voudrais simplement poser une question de géographie. Situez-vous les Philippines en Asie ou dans le sud du Pacifique?

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Puis-je demander au représentant des Philippines à quelle région il estime appartenir?

Le général ROMULO (République des Philippines) (*traduit de l'anglais*): Aux deux.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Puis-je demander au représentant des Philippines dans quelle région il désirerait être classé pour les besoins de cette élection?

Le général ROMULO (République des Philippines) (*traduit de l'anglais*): Nous pouvons nous classer, pour des raisons de pure convenance, dans le groupe du sud du Pacifique.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Nous avons maintenant deux candidatures pour la région du sud du Pacifique: l'Australie et les Philippines; et deux candidatures pour la région de l'Asie: l'Inde et le Siam.

M. HSIA (Chine) (*traduit de l'anglais*): Puis-je émettre un avis? Nous pourrions éviter certaines difficultés si, dans ce cas particulier, nous considérions le sud du Pacifique et l'Asie comme une seule famille, et si nous déclarions élus, parmi les quatre candidats, les deux pays qui auront réuni de plus grand nombre de suffrages. Je ne pense pas que cette question implique quelque théorie ou philosophie particulières.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Il y a donc deux propositions et il nous faut prendre une décision à leur sujet: L'une de ces propo-

the two areas, and as a result of that division we have two in each area. There has been a proposal that we consider them as a group of four. I should like to ask the Committee to vote first on the United States proposal that they be divided into two groups.

*A vote was taken by a show of hands.*

The CHAIRMAN: There are thirty-four votes in favour, three against and fourteen abstentions. The Committee has decided to vote upon the nominations in two groups: the South Pacific group and the Asiatic group.

In the former group there are two nominations, Australia and the Philippines. I shall ask the Committee to vote in respect of these two nominations. Only votes of favour will count, and we shall try to ensure that members do not vote twice.

As Australia was nominated first, I shall put that name to the Committee first.

*A vote was taken by a show of hands.*

The CHAIRMAN: Those in favour of the nomination of the Philippines to represent the South Pacific area on the Committee of Inquiry will please raise their right hands.

*A vote was taken by a show of hands.*

The CHAIRMAN: The result of the vote is as follows: in favour of Australia, twenty-one; in favour of the Philippines, twenty.

Australia is chosen for membership in the Committee of Inquiry.

Now we have to choose the last member of the Committee representing the Asiatic group. There are two nominations, and as India was nominated first, I shall ask those members of the Committee who are in favour of India's membership on this Committee of Inquiry to raise their right hands.

*A vote was taken by a show of hands.*

The CHAIRMAN: Will those members who are in favour of Siam for membership on the Committee please raise their right hands?

*A vote was taken by a show of hands.*

The CHAIRMAN: The result of the vote is as follows: in favour of India, thirty-four; in favour of Siam, seven.

India is nominated to the Committee of Inquiry.

As a result of the choice the Committee has made, the following sentence will now be included in the report to the General Assembly, for its decision:

"To establish a Committee of Inquiry on Palestine consisting of one representative of each of the following Governments: Canada, Czechoslovakia, Iran, Netherlands, Peru, Sweden, Uruguay, Guatemala, Yugoslavia, Australia and India."

sitions consiste à répartir les candidatures en deux groupes de régions, ce qui nous donne deux pays par région. L'autre proposition vise à considérer ces pays comme un groupe de quatre. Je vais demander à la Commission de voter d'abord sur la proposition des Etats-Unis, qui tend à les séparer en deux groupes.

*Le vote a lieu à main levée.*

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Il y a trente-quatre voix pour, trois contre et quatorze abstentions. La Commission a décidé de diviser les candidatures en deux groupes: celui du sud du Pacifique et celui de l'Asie.

Le premier groupe comprend deux candidats: l'Australie et les Philippines. Je vais demander à la Commission de voter sur ces deux candidatures. Nous ne compterons que les votes "pour", et nous nous efforcerons de veiller à ce que les membres ne votent pas deux fois.

L'Australie ayant été proposée la première, je vais mettre tout d'abord sa candidature aux voix.

*Le vote a lieu à main levée.*

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Ceux qui sont en faveur de désigner les Philippines comme représentant du sud du Pacifique à la Commission d'enquête sont priés de lever la main droite.

*Le vote a lieu à main levée.*

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Le résultat du vote est le suivant: en faveur de l'Australie, vingt et une voix; en faveur des Philippines, vingt voix.

L'Australie est élue comme membre de la Commission d'enquête.

Il nous reste à élire le dernier membre de la Commission, représentant le groupe de l'Asie. Il y a deux candidatures, et, l'Inde ayant été proposée la première, je vais demander aux membres de la Commission qui sont en faveur de la nomination de l'Inde à la Commission d'enquête de lever la main droite.

*Le vote a lieu à main levée.*

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Les membres qui sont en faveur de la nomination du Siam à la Commission d'enquête sont priés de lever la main droite.

*Le vote a lieu à main levée.*

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Le résultat du vote est le suivant: en faveur de l'Inde, trente-quatre voix; en faveur du Siam, sept voix.

L'Inde est élue comme membre de la Commission d'enquête.

En raison du choix effectué par cette Commission, la phrase suivante sera insérée dans son rapport à l'Assemblée générale, pour décision de celle-ci:

"D'instituer une Commission d'enquête pour la Palestine, comprenant un représentant de chacun des Gouvernements suivants: Canada, Tchécoslovaquie, Iran, Pays-Bas, Pérou, Suède, Uruguay, Guatemala, Yougoslavie, Australie et Inde."

I think the only other matters before the Committee are certain paragraphs that were originally included in the United States resolution concerning the establishment of the Committee.

Mr. AUSTIN (United States of America): I am informed that the last paragraph is unnecessary because the funds have already been provided for from the Working Capital Fund. I therefore beg to withdraw it and I ask that the Committee consider the remaining paragraphs that have not been acted upon.

CHAIRMAN: With the consent of the Committee, the last paragraph of the United States resolution will be withdrawn. The other two paragraphs are to be found in document A/C.1/150, dated 6 May 1947, which is the proposal of the delegation of the United States to the First Committee. They are as follows:

*"The General Assembly*

*"Requests the Secretary-General to enter into suitable arrangements with the proper authorities of any State in whose territory the Committee may wish to sit or to travel, to provide necessary facilities, and to assign appropriate staff to the Committee;*

*"Authorizes the Secretary-General to reimburse travel and subsistence expenses of a representative and an alternate representative from each Government represented on the Committee on such basis and in such form as he may determine most appropriate in the circumstances."*

Is there any discussion on those two paragraphs? If not, and if the Committee agrees, they will be included in our report to the Assembly.

Is there any other business before the Committee?

Mr. MALIK (Lebanon): I take it that we now have to vote on the document as a whole. If so, I beg to be allowed to make a very short statement.

The CHAIRMAN: Do I understand that the representative of Lebanon suggests we take a decision on the document as a whole?

Mr. MALIK (Lebanon): I am asking whether that is not the proper procedure.

The CHAIRMAN: It would be in proper procedural order to produce a document and take a decision on it as a whole. It is up to the Committee to decide. I should be glad to have the full document read, and we could perhaps take a decision on it as a whole here and now, and then make our report on the document on which we have agreed and submit it directly to the General Assembly. That would afford the representative of Lebanon the opportunity of making a statement before the final decision is reached in this Committee.

Je crois que la seule question pendante devant cette Commission concerne certains paragraphes initialement inclus dans la résolution des Etats-Unis visant l'institution de la commission.

M. AUSTIN (Etats-Unis d'Amérique) (*traduit de l'anglais*): On m'informe que le dernier paragraphe est inutile, les crédits nécessaires ayant déjà été fournis par le fonds de roulement. Je demande donc l'annulation de ma proposition et je prie la Commission de passer à l'examen des paragraphes restants sur lesquels il n'a pas été statué.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Avec le consentement de la Commission, le dernier paragraphe de la résolution des Etats-Unis est annulé. Les deux autres paragraphes figurent au document A/C.1/150, en date du 6 mai 1947, qui constitue la proposition de la délégation des Etats-Unis à la Première Commission. En voici le texte:

*"L'Assemblée générale*

*"Invite le Secrétaire général à prendre les dispositions nécessaires pour demander aux autorités de tous les Etats où la Commission désirera siéger ou voyager de mettre à sa disposition les facilités nécessaires et le personnel approprié;*

*"Autorise le Secrétaire général à rembourser les frais de voyage et de subsistance d'un représentant et d'un suppléant pour chaque Gouvernement représenté à la Commission, sur la base et de la manière qu'il jugera les plus appropriées dans la circonstance."*

Y a-t-il quelque observation sur ces deux paragraphes? Sinon, et avec l'agrément de la Commission, ils seront insérés dans notre rapport à l'Assemblée.

La Commission a-t-elle d'autres questions à traiter?

M. MALIK (Liban) (*traduit de l'anglais*): Je pense que nous devons maintenant voter sur le document dans son ensemble. S'il en est ainsi, je demande l'autorisation de faire une très courte déclaration.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Dois-je comprendre que le représentant du Liban nous propose de mettre aux voix l'ensemble du document?

M. MALIK (Liban) (*traduit de l'anglais*): Je demande si ce n'est pas là la procédure normale.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Il est tout à fait normal d'élaborer un document et de le mettre aux voix dans son ensemble. Il appartient à la Commission d'en décider. Je serais heureux qu'on donnât lecture du document tout entier. Nous pourrions peut-être alors le mettre immédiatement aux voix dans son ensemble, rédiger notre rapport sur le document adopté et le transmettre directement à l'Assemblée générale. Cela permettrait au représentant du Liban de faire sa déclaration avant que notre Commission ait pris une décision définitive.

Mr. MALIK (Lebanon): That would be most satisfactory.

Mr. GROMYKO (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): I do not consider it necessary to take a vote on this document as a whole. This would embarrass a number of the delegations.

If, for example, I agreed with the terms of reference, with the Committee's functions and powers as defined by us, at the same time I might not agree with the decision regarding the composition of the Committee. These are two different questions. Why then confuse them artificially, thereby embarrassing a number of delegations by placing them in a difficult and artificially created position, especially as no practical purpose is gained by this.

There is no need to take a vote on this document as a whole—that is to say, on both questions simultaneously: on the composition of the Committee, and on its terms of reference.

Should anybody want to make a statement on this matter, he can do so with the Chairman's permission, of course, at any time, even at present.

The CHAIRMAN: I hope that the Committee may find it possible to accept the view of the representative of the Soviet Union and that we shall now be able to proceed to produce the report on which we have agreed and submit it straight to the General Assembly, without any further decision taken in this Committee. If that is agreeable, the representative of Lebanon can nevertheless make his statement now.

Mr. MALIK (Lebanon): I do not wish to contest the very able opinion of the representative of the Soviet Union, nor will I insist upon this Committee's taking a vote on the document as a whole. However, it has always been my understanding that after you adopt separate items of any document, you then consider the document as a whole, you take a vote on it and then present it as such to the next higher body. Whatever the decision of the Chairman of this Committee may be, I should certainly abide by it, provided I am allowed to make my short statement.

The CHAIRMAN: Of course, I am not making any decision on this. I just put forth the view of the representative of the Soviet Union. I had hoped that the Committee might be able to adopt it, but it is for the Committee to decide. In any event, the representative of Lebanon is perfectly in order in making his statement now, if he so desires.

Mr. MALIK (Lebanon): I should be grateful if the following very short statement could be inserted in the report of this Committee to the General Assembly. At the conclusion of its deliberations, the Committee is now called upon to act as a whole. We were charged with a mission by the General Assembly. We have now completed that mission. We are about to vote on the

M. MALIK (Liban) (*traduit de l'anglais*): Cela serait tout à fait satisfaisant.

M. GROMYKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): A mon avis, il n'est pas nécessaire de voter sur l'ensemble de ce document. Cela placerait un certain nombre de délégations dans une situation fort difficile.

Mettions que je suis d'accord avec le mandat, les fonctions et les pouvoirs de la Commission, tels que nous les avons définis. En même temps, je peux ne pas approuver la décision qui a été prise sur la composition de la Commission. Ce sont là deux questions distinctes. Pourquoi vouloir les mélanger d'une façon artificielle? Pourquoi placer certaines délégations dans une situation difficile et artificielle, d'autant que cela ne nous conduira à aucun résultat pratique.

Je crois donc qu'il n'y a nullement lieu de voter sur l'ensemble de ce document, c'est-à-dire de voter simultanément sur la question de la composition de la Commission et sur celle du mandat.

Si quelqu'un désire faire une déclaration, il lui est possible de le faire, évidemment avec l'autorisation du Président, à tout moment, et même tout de suite.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): J'espère que la Commission pourra accepter l'idée du représentant de l'Union soviétique, et que nous allons pouvoir établir le rapport sur lequel nous nous sommes mis d'accord et le présenter directement à l'Assemblée générale sans autre décision de notre Commission. Si nous sommes d'accord, le représentant du Liban pourrait cependant faire sa déclaration maintenant.

M. MALIK (Liban) (*traduit de l'anglais*): Je ne désire pas contester l'avis très éclairé du représentant de l'Union soviétique, ni insister pour que cette Commission vote sur l'ensemble du document. Cependant, j'ai toujours cru qu'après avoir adopté séparément les divers paragraphes d'un document, celui-ci devait être considéré dans son ensemble, mis aux voix et présenté à l'instance immédiatement supérieure. Quelle que puisse être la décision du Président de notre Commission, je m'y conformerai certainement, pourvu qu'on me permette de faire ma brève déclaration.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Je ne prends naturellement aucune décision à cet égard. Je me borne à exposer le point de vue du représentant de l'Union soviétique. J'avais espéré que la Commission pourrait l'adopter, mais c'est à elle qu'il appartient d'en décider. De toute façon, le représentant du Liban est parfaitement en droit de faire sa déclaration maintenant, s'il le désire.

M. MALIK (Liban) (*traduit de l'anglais*): Je vous serais reconnaissant de faire figurer la très brève déclaration suivante dans le rapport de la Commission à l'Assemblée générale. La Commission, arrivée au terme de ses délibérations, est maintenant appelée à agir dans son ensemble. L'Assemblée générale nous a chargés d'une mission. Nous l'avons accomplie. Nous sommes sur

composition and terms of reference of the proposed committee of inquiry, taken in conjunction and as a whole.

I regret that once again I have to say a word in explanation of my vote. I shall abstain from voting because I do not want to commit myself in any way regarding this document. This non-committal attitude, this abstention, far from meaning unconcern, actually implies the deepest concern. The ground of this concern is the fact that not only has any mention of independence for Palestine been severely suppressed from the terms of reference, but also, the basis on which this extraordinary session of the General Assembly was convened in the first place has finally shifted, in the course of the last two weeks, from preparing to advise the United Kingdom Government on the future government of Palestine to preparing for the consideration of the so-called problem of Palestine in general, a phrase which by its very generality may mean anything and which is therefore really unacceptable.

If for no other reason than this basic, and I might also add dangerous, indefiniteness, which permeates this entire document, I, for my part, am wholly unable to subscribe to it in any way. Therefore, I respectfully reserve the future position of my Government.

Mr. ENTEZAM (Iran) (*translated from French*): I previously expressed my views, at the time of the discussion of the Venezuelan proposal. As the Committee has just done my country the honour of choosing it as one of the members of the committee of inquiry, I wish to state on behalf of my Government, that it will not give its representative any instructions, and will allow him full latitude to carry on his investigations in accordance with the dictates of his conscience.

We feel that we must fulfill this mission in the name of the United Nations and that, in the accomplishment of this task, we should be guided only by our conscience, bearing in mind the purposes and principles of the United Nations.

I am certain—or at least I hope—that this will be the attitude of the other Governments on the committee of inquiry.

Mr. GONZÁLEZ FERNÁNDEZ (Colombia): I believe we have come to the end of our work in this Committee and that we are going to adjourn more or less definitely. Before we do so, Mr. Chairman, I should like to express, on behalf of my delegation—and I think I am expressing the sentiments of all delegations—the feeling of appreciation and admiration for the excellent work you have done here as Chairman of this Committee.

We have been led through very difficult moments. However, your ability, your good character, your liveliness and your fairness have taken us through the difficult moments and we have

le point de passer au vote sur la composition et sur le mandat de la commission d'enquête proposée, ces deux questions étant prises conjointement et dans leur ensemble.

Je regrette de devoir de nouveau prendre la parole pour expliquer mon vote. Je m'abstiens, lors du vote, parce que je ne désire prendre aucun engagement à l'égard de ce document. Le fait de m'abstenir et de ne pas m'engager, loin de traduire de l'indifférence de ma part, exprime en réalité la plus grande inquiétude. Les raisons de cette inquiétude sont que non seulement on a rigoureusement éliminé du mandat toute allusion à l'indépendance de la Palestine, mais encore que le motif pour lequel cette session extraordinaire de l'Assemblée générale a été convoquée s'est modifié insensiblement au cours des deux dernières semaines; alors qu'au début il s'agissait de nous préparer à donner des conseils au Gouvernement du Royaume-Uni pour l'administration future de la Palestine, nous nous préparons aujourd'hui à l'étude de ce qu'on appelle le problème de la Palestine en général. Ces termes sont tellement généraux qu'ils peuvent signifier n'importe quoi; ils sont donc, pour cette raison, absolument inacceptables.

Je ne peux donc, pour ma part, souscrire en aucune manière à ce document, ne serait-ce qu'à cause de l'imprécision fondamentale, et je dirai même dangereuse, qui le caractérise tout entier. Je me permets, en conséquence, de réservé à tous égards l'attitude future de mon Gouvernement.

M. ENTEZAM (Iran): J'ai déjà fait connaître mon point de vue lors de la discussion de la proposition du Venezuela. Étant donné que la Commission vient de faire à mon pays l'honneur de le choisir pour faire partie de cette commission d'enquête, je suis autorisé par mon Gouvernement à déclarer que l'Iran ne donnera pas d'instructions à son représentant, lui laissant toute latitude de procéder à son enquête selon sa conscience.

Nous estimons que nous devons accomplir cette mission au nom des Nations Unies et que nous ne devons être guidés dans l'accomplissement de cette tâche que par notre conscience, en nous conformant aux buts et aux principes des Nations Unies.

Je suis certain — du moins je l'espère — que telle sera l'attitude des autres Gouvernements qui font partie de la commission d'enquête.

M. GONZÁLEZ FERNÁNDEZ (Colombie) (*traduit de l'anglais*): Je crois que nous sommes parvenus au terme des travaux de cette Commission, et que nous allons pouvoir nous ajourner pour plus ou moins longtemps. Cependant, auparavant, je voudrais me faire l'interprète de ma délégation — et, je pense, de toutes les autres délégations — en vous exprimant, Monsieur le Président, mes sentiments de reconnaissance et d'admiration pour l'excellente façon dont vous avez conduit les débats de cette Commission.

Vous nous avez pilotés à travers des passes difficiles. Cependant, votre savoir-faire, votre caractère, la vivacité de votre esprit et votre droiture nous ont permis de sortir des situations

arrived at a very rapid solution, considering the difficulty of the problem. We are very happy indeed to have had you as our Chairman.

Mr. MUNIZ (Brazil): The Brazilian delegation moves that we take a vote on the composition of the Committee as it was finally accepted. I base my motion on the fact that, owing to a misunderstanding on the part of several delegations, who expected to vote for the United States composition and therefore abstained from voting on the Australian proposal, the result of the voting was very poor. In order to avoid future criticism and correct that impression, I think it is important that we should take a final vote on the composition of the Committee.

Mr. ASAF ALI (India): Before we proceed any further, Mr. Chairman, I would request you to allow me to associate myself entirely and absolutely with the remarks which have flowed from the lips of the representative of Colombia. I endorse every word he has said, and I assure you that we hope, in the future, to receive equal co-operation and guidance from you.

In conclusion, I would request some of the members of the committee, who may have felt a little annoyed by some of my remarks, to forgive me for having perhaps indulged in rather emphatic language. I can assure them that my intention towards everyone was one of deepest respect, and if at any time I seemed to deviate from an even course, it was only on account of the deep convictions which moved me.

I owe a word of explanation to the United States. Yesterday, perhaps, I was a little too warm in my criticism of the proposal which came from the United States. I assure them that not one word was intended by me to cast any aspersion on their intentions, of which I was always perfectly certain.

Mr. EL-KHOURI (Syria): First of all, Mr. Chairman, I should like to associate myself with the high appreciation for the able way in which you have conducted your work in this Committee. At the same time, I feel it is necessary to make a short statement here, to explain why the Syrian delegation will vote against the terms of reference as adopted in the Committee.

The reason is that a definite proposal for the independence of Palestine was deleted by a great majority, and that another proposal, to the effect that the solution should be based on the provisions of the Charter of the United Nations and the Covenant of the League of Nations, was also overlooked. For this reason, I should like to reserve the right of my Government to take the attitude which it may think appropriate in the future, according to the conduct of the work hereafter.

Mr. JAMALI (Iraq): Mr. Chairman, I should also like to associate myself with the representatives who expressed their gratitude for and ap-

difficiles et d'arriver à une solution qui, eu égard aux difficultés du problème, peut être qualifiée de très rapide. Nous sommes très heureux que vous ayez été notre Président.

M. MUNIZ (Brésil) (*traduit de l'anglais*): La délégation du Brésil propose que nous votions sur la composition de la Commission, telle qu'elle a été finalement adoptée. Ma motion s'inspire du fait que, par suite d'un malentendu dont plusieurs délégations ont été victimes, le résultat du vote a été très médiocre; ces délégations s'attendaient en effet à voter pour la composition proposée par les Etats-Unis, et se sont en conséquence abstenues de voter sur la proposition de l'Australie. En vue d'éviter des critiques dans l'avenir et de corriger cette impression fâcheuse, il est, je crois, important de procéder à un vote définitif sur la composition de la Commission.

M. ASAF ALI (Inde) (*traduit de l'anglais*): Avant d'aller plus loin, permettez-moi, Monsieur le Président, de m'associer en tous points aux remarques du représentant de la Colombie. Je prends à mon compte chacune de ses paroles et je tiens à vous assurer de notre désir de continuer à bénéficier, dans l'avenir, de votre coopération et de votre conduite.

Pour conclure, je voudrais prier certains membres de la Commission, qui ont peut-être été quelque peu contrariés par certaines de mes remarques, de bien vouloir me pardonner de m'être peut-être laissé aller à un langage vigoureux. Je leur donne l'assurance que j'ai toujours été animé par le respect le plus profond à l'égard de tous, et si, à certains moments, j'ai paru me départir de mon calme, cela n'était dû qu'à la profondeur de mes convictions.

Je dois un mot d'explication au représentant des Etats-Unis. Hier, j'ai pu me montrer un peu trop vif dans ma critique de la proposition des Etats-Unis. Je lui donne l'assurance qu'aucune de mes paroles ne visait à mettre en doute la sincérité de ses intentions, dont j'ai toujours été absolument certain.

M. EL-KHOURI (Syrie) (*traduit de l'anglais*): Tout d'abord, Monsieur le Président, je désire m'associer aux paroles de reconnaissance qui vous ont été adressées pour la façon remarquable dont vous avez présidé aux travaux de notre Commission. En même temps, j'estime nécessaire d'expliquer brièvement pourquoi la délégation de la Syrie votera contre le mandat tel qu'il a été adopté par la Commission.

La raison en est que la proposition très nette relative à l'indépendance de la Palestine a été supprimée par une forte majorité, et qu'une autre proposition demandant que la solution du problème palestinien s'inspire des principes de la Charte des Nations Unies et du Pacte de la Société des Nations a été laissée dans l'ombre. Pour ce motif, je tiens à réserver le droit de mon Gouvernement d'adopter, dans l'avenir, l'attitude qui lui paraîtra utile, suivant le cours que prendront les travaux.

M. JAMALI (Irak) (*traduit de l'anglais*): Je voudrais également m'associer aux représentants qui vous ont, Monsieur le Président, exprimé

preciation of your services. You have been most generous and most capable in the conduct of our business.

In the second place, I wish to associate myself with the statement made by the representative of Syria. I shall vote against the proposals because they do not contain the item on independence, because they included other things which they should not include, and because they omit certain things which should not have been omitted.

Mr. MUSTAFA (Egypt) (*translated from French*): I wish to associate myself with the statement made by the representative of Lebanon.

Sheik AL-FAQUH (Saudi Arabia) (*translated from French*): The delegation of Saudi Arabia supports the statements made by the representatives of Lebanon, Syria, Iraq and Egypt. We have no other alternative than to abstain from voting on the text which has just been adopted by the Committee, considering as we do that the high principles which are the very basis of the Charter have not been expressly recognized as the principles which are to guide the committee of inquiry in its investigations.

The delegation of Saudi Arabia wishes to reserve the position of its Government as regards any developments which may arise from such investigations and as regards their final outcome, inasmuch as they are not governed by the principles of the Charter.

The CHAIRMAN: If there are no further speakers, we must return to the proposal made by the representative of Brazil, that, in view of the somewhat unusual character of the problem of voting which confronted us, it might be desirable, in the interests of attaching to this committee the importance which it deserves, in so far as our decision can give it importance, that we take a vote on that part of our proposal which concerns the composition of the committee. That seems to me to be a very sensible proposal. If it is agreed, I shall put the proposal as carried in full before the Committee. Is there any objection to that?

Since no objection has been voiced, I shall read the proposal. It is as follows:

*"The General Assembly resolves:*

*"That a special committee be created for the above-mentioned purpose, consisting of the representatives of Australia, Canada, Czechoslovakia, Guatemala, India, Iran, the Netherlands, Peru, Sweden, Uruguay and Yugoslavia."*

We will proceed to a vote on that proposal.  
*A vote was taken by show of hands.*

The CHAIRMAN: The result of the voting is as follows: in favour of the proposal, thirty-nine; against the proposal, three; abstentions, ten.

leur gratitude et leur reconnaissance pour la manière dont vous avez accompli votre tâche. Vous avez fait preuve du plus grand dévouement et de la plus grande compétence dans la façon dont vous avez conduit nos débats.

En second lieu, je désire m'associer aux déclarations du représentant de la Syrie. Je voterai contre les propositions parce qu'elles ne comprennent aucune clause se rapportant à l'indépendance de la Palestine, parce qu'elles contiennent d'autres dispositions qui n'auraient pas dû y figurer et parce qu'elles omettent des points qui n'auraient pas dû être omis.

M. MUSTAFA (Egypte): Je désire également m'associer aux déclarations du représentant du Liban.

Le cheik AL-FAQUH (Arabie saoudite): La délégation de l'Arabie saoudite appuie les déclarations des représentants du Liban, de la Syrie, de l'Irak et de l'Egypte. Elle ne peut que s'abstenir de voter sur les termes qui viennent d'être approuvés par la Commission, et cela parce que, selon son jugement, les hauts principes qui sont à la base même de la Charte n'ont pas été expressément reconnus comme ceux qui doivent guider la commission d'enquête dans ses investigations.

La délégation de l'Arabie saoudite tient à résérer l'attitude de son Gouvernement en ce qui concerne les conséquences que ces investigations, qui ne prennent pas pour guide les principes de la Charte, peuvent engendrer.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): S'il n'y a plus d'autres orateurs, nous devons revenir à la proposition du représentant du Brésil, qui estime que, étant donné le caractère un peu insolite du problème que nous avons eu à résoudre en ce qui concerne le vote, et enfin de donner à cette commission toute l'importance qu'elle mérite et que notre décision pourrait peut-être lui conférer, il serait souhaitable que nous mettions aux voix la partie de notre proposition qui se rapporte à la composition de la commission d'enquête. Cette idée me semble tout à fait judicieuse. Si vous êtes d'accord, je vais soumettre à la Commission la proposition dans son ensemble. Quelqu'un élève-t-il une objection?

Puisque personne n'élève d'objection, je vais donner lecture de la proposition:

*"L'Assemblée générale décide ce qui suit:*

*"Une commission spéciale est créée à cet effet; elle est composée des représentants de l'Australie, du Canada, de la Tchécoslovaquie, du Guatemala, de l'Inde, de l'Iran, des Pays-Bas, du Pérou, de la Suède, de l'Uruguay et de la Yougoslavie."*

Nous allons mettre cette proposition aux voix.  
*Le vote a lieu à main levée.*

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Le résultat du vote est le suivant: trente-neuf voix pour, trois voix contre et dix abstentions.

The proposal is carried.

That concludes our business. It remains only for me to thank my friend from Colombia and the other members of the Committee very sincerely for their kindness to me, for their consideration and sympathy, without which I should have been a wreck long before now. I should also like to take advantage on your behalf—and I know you will support me in this—to thank the staff of the Secretariat for the very hard and skillful work they have done, and to thank the interpreting staff, who have shown miracles of efficiency. We sometimes forget and think that we are the important people in these Committees, but as one who has also worked on secretariats, I know who really does the work.

Thank you very much.

The Committee is adjourned.

*The meeting adjourned at 5:45 p.m.*

La proposition est adoptée.

Nos travaux sont ainsi terminés. Il ne me reste plus qu'à remercier très sincèrement mon ami, le représentant de la Colombie, et les autres membres de la Commission, pour l'amabilité, l'attention et la sympathie qu'ils m'ont manifestées et sans lesquelles je serais depuis longtemps épuisé. Je voudrais également, et je suis sûr que vous m'aprouverez, remercier en votre nom le personnel du Secrétariat pour le travail ardu et efficace qu'il a effectué, ainsi que les interprètes qui ont fait des miracles dans l'accomplissement de leur tâche. Nous oublions parfois ces collaborateurs, et nous croyons être les personnages importants dans ces commissions; j'ai personnellement travaillé dans les secrétariats, et je sais qui fait véritablement la besogne.

Je vous remercie.

La séance de la Commission est ajournée.

*La séance est levée à 17 h. 45.*